MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mercredi 27 mars 2019, à 17 h 30

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M. Rémy Pagani, conseiller administratif, MM. Rémy Burri, Guy Dossan, M^{me} Jannick Frigenti Empana, M. Stéphane Guex, M^{mes} Christina Kitsos, Maria Pérez et Sara Petraglio.

Assistent à la séance: M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 mars 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 26 mars, mercredi 27 mars et lundi 1^{er} avril 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Comme promis hier, j'apporte un complément de réponse à M. Schnebli au sujet du conflit social qui dure depuis près de deux mois entre l'entreprise Onet et les travailleurs et travailleuses qui s'occupent du nettoyage des WC publics en Ville de Genève, sur son mandat.

Ce matin, le Conseil administratif a décidé le principe d'une demande de crédit extraordinaire au Conseil municipal, destiné à financer des prestations complémentaires de nettoyage des WC publics, ce qui permettra à l'entreprise d'augmenter le temps de travail du personnel concerné. Le syndicat qui représente les grévistes et l'entreprise sont d'accord sur presque tous les points, sous réserve du volume de travail permettant à celles et ceux qui sont à temps partiel de travailler à temps plein et d'atteindre des salaires dignes de ce nom, même s'ils restent très modestes.

Je précise le calendrier: la proposition vous sera soumise pour la prochaine session des 16 et 17 avril 2019. En amont, le Conseil administratif sollicitera une audition de la commission des finances, si c'est possible, afin d'expliquer les

tenants et aboutissants de ce dossier et que les groupes se fassent leur opinion. Visiblement, il y a une ouverture des différents groupes politiques, que je salue, pour trouver une issue à cette crise. Ainsi vous pourrez voter la proposition sur le siège lors de la prochaine session. Il est évident que cela présuppose – et j'en ai informé le syndicat aujourd'hui – qu'un projet d'accord complet sur le conflit soit sous toit, cet apport devant contribuer à le résoudre.

Il y a encore un enjeu sur le montant de la proposition. A ce stade, les 120 000 francs que j'ai proposés au Conseil administratif la semaine passée correspondent au montant minimal qui satisferait les deux parties. Une autre proposition plus généreuse se monte à 158 000 francs. C'est un enjeu d'amendement qui doit être discuté en temps voulu entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

La Ville de Genève agit par choix. Formellement, il s'agit d'un conflit entre Onet et son personnel appuyé par un syndicat. C'est un choix du Conseil administratif d'offrir la possibilité d'une sortie à une crise qui dure depuis trop longtemps.

Je devais également répondre à M. Jean Zahno, qui se demandait pourquoi la Ville autorise les photographies dans les expositions du Musée d'art et d'histoire, à l'inverse de la pratique d'autres musées étrangers. Les musées décident de manière autonome si le public peut photographier les œuvres. D'une façon générale, il y a une volonté claire et croissante des musées, dans le cadre de la démocratisation culturelle, de laisser les gens le faire tant qu'il n'y a pas de flash, les flashs pouvant endommager certaines œuvres. Cela permet aux visiteurs et visiteuses d'avoir des souvenirs personnels pour leur usage. La commercialisation, elle, est interdite. Dans certains cas, s'il y a des droits particuliers, un logo indique clairement qu'il est interdit de photographier. On a une signalétique adéquate. Nous sommes en faveur de la souplesse car cela fait aussi de la publicité. Très souvent, les photographies vont sur les réseaux sociaux et contribuent à faire la promotion des expositions, un enjeu certainement partagé par le Conseil municipal.

M. Simon Brandt m'a posé une question sur «les liens troubles», je cite, entre l'Usine et les dealers. C'est le titre de l'article paru hier dans la *Tribune de Genève*. M. Brandt demandait au Conseil administratif de rappeler à l'ordre l'Usine dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment signée avec la Ville. Tout d'abord, le deal dépasse largement le périmètre de la Coulouvrenière, puisqu'il s'inscrit dans un vaste réseau de quartier, qui englobe la plaine de Plainpalais, la rue des Rois, la rue de la Coulouvrenière, la place de l'Ile, la promenade des Lavandières, le quai du Seujet et la promenade du Prieuré-de-Saint-Jean. A toute heure du jour et de la nuit, on y trouve des dealers en faction – à se demander s'ils ne font pas les trois-huit – et c'est clairement problématique, je le dis. On sait aussi qu'ils proviennent de l'Afrique subsaharienne et sont en situation irrégulière. Cela relève donc de problématiques beaucoup plus complexes que le simple deal. Je

relève que le Canton, malgré tous ses engagements, n'arrive pas à éradiquer le problème. Je ne fais qu'un constat; c'est objectivement très difficile. D'ailleurs, Simon Brandt est bien placé pour s'en rendre compte et suivre cela de près par son activité professionnelle à l'état-major de la police: il sait bien que la question dépasse très largement l'Usine.

A l'intérieur de l'Usine, le trafic et la consommation de drogues sont totalement prohibés et combattus avec toute l'énergie possible de la part de l'ensemble du personnel et des acteurs de l'Usine. Il n'y a aucune confusion à ce sujet. En revanche, l'accès est libre pour toute personne qui ne se livre pas au trafic. Il n'y a pas de contrôle particulier, ni de couleur de peau, ni de tenue vestimentaire. Effectivement, le quartier, comme beaucoup d'autres, voit la présence massive de revendeurs, mais l'Usine n'accueille pas les dealers. Une habitante prétendait qu'on leur offrait à boire et à manger ou je ne sais quoi; c'est une fausse rumeur. Le bâtiment est cependant au cœur d'un périmètre qui souffre, je le confirme, d'un problème de deal très large. M. Brandt a sûrement des informations de première main à ce sujet, au vu de ses fonctions.

M^{me} **Esther Alder, conseillère administrative**. Je réponds à M. Souheil Sayegh qui se demandait pourquoi les structures d'accueil de la petite enfance étaient fermées le 23 avril 2019, soit le Mardi gras juste après le lundi de Pâques. (*Brouhaha*.) Il soulignait des difficultés dans l'organisation... Je ne peux pas parler.

Le président. Madame la conseillère administrative, je vous comprends. Il n'y a pas que M. Holenweg sur ce coup-là. Je pense à M. de Kalbermatten qu'on entend jusqu'ici... aux conseillers municipaux de l'Union démocratique du centre qui s'installent tranquillement... J'aimerais que vous preniez place et cessiez vos bavardages, s'il vous plaît, de sorte que nous puissions écouter M^{me} Alder, à qui je repasse la parole.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. M. Sayegh soulignait la difficulté pour les parents de s'organiser, ce d'autant plus que Pâques ne tombe pas toujours à la même date chaque année, et il s'interrogeait sur la raison de la fermeture estivale de ces structures. Il faut savoir que celles-ci sont tenues d'ouvrir 225 jours par année civile. Tout en respectant cette contrainte, il revient à chaque entité juridique de fixer son calendrier annuel d'ouverture et de fermeture et d'en informer les parents usagers. Le Service de la petite enfance n'opère pas de pilotage sur cette question. Selon les retours que nous avons, la situation satisfait la majorité des usagers.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Pour que le concours d'aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit enfin organisé» (P-341 A1)¹.

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

Cette pétition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 février 2017 par le Conseil municipal. La commission a étudié l'objet lors des séances des 30 janvier, 13 et 27 mars, 24 avril 2018 sous la présidence de M. Ulrich Jotterand et le 12 juin 2018 sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances sont de la main de M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe 1.)

Contexte

Le 28 avril 2010, le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 1950 000 francs destiné à l'organisation d'un concours et aux études d'aménagement de la friche Calvin-Pélisserie (proposition PR-713 et rapport PR-713 A). Ce crédit est bouclé (document joint en annexe 2, non daté), moins une dépense de 6505.80 francs.

Introduction liminaire

La pétition bénéficie déjà d'un rapport (P-341 A). En effet l'objet avait été précédemment renvoyé en date du 22 juin 2015 à la commission des pétitions, qui l'a étudié lors des séances des 1^{er} février, 21 mars et 11 avril 2016, aboutissant à un rapport de commission daté du 17 mai 2016. La commission des pétitions, par 7 non, 4 abstentions et 3 oui, avait alors conclu au classement de l'objet. Lors de sa mise à l'ordre du jour du Conseil municipal, le 7 février 2017, le renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) a été souhaité par le plénum.

^{1 «}Mémorial 174e année»: Rapport, 4559.

Séance du 30 janvier 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du DCA, et de M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA)

M. Meylan procède à une présentation à l'aide d'un Powerpoint (annexe 3). Il exprime les contraintes multiples du lieu: l'harmonisation nécessaire avec le secteur médiéval Rôtisserie-Pélisserie, l'harmonisation avec l'Alhambra, ainsi que le cadre légal du périmètre qui est protégé puisqu'il se situe en Vieille-Ville. De surcroît les demandes d'autorisation sont soumises à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Il ne faut pas exclure que le site révèle de possibles vestiges archéologiques, auquel cas des fouilles seront entreprises.

Note de la rapporteuse: le détail du cadre légal se trouve en page 3 de la présentation Powerpoint annexée.

Plus techniquement, il explique ensuite que le dénivelé est de 10 m entre le haut et le bas de la parcelle, soit entre la rue Jean-Calvin et la Rôtisserie, et que le site abrite 41 places de stationnement. Il précise que ces places, si elles devaient disparaître, ne seraient pas compensées, contrairement aux 13 places de la rue Jean-Calvin. Il poursuit en indiquant que les véhicules de secours ne peuvent pas passer par cette rue en raison de son gabarit. Pour le moment la rue Frank-Martin est à sens unique. En ce qui concerne l'arborisation du périmètre, si les arbres actuels ne représentent pas d'essences particulières, la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) préconise de prévoir du vert à cet endroit.

Dans ce secteur il est possible de construire des logements, des locaux administratifs et un parking souterrain. La Vieille-Ville étant en zone 1, la distance entre les bâtiments est de 8 m obligatoires. La gestion de la pente représente un défi, construire un bâtiment sur ce périmètre implique des excavations pour appuyer l'édifice. Le potentiel serait de 3300 à 4200 m² de surface de plancher, soit 40 à 90 pièces de logements, soit 20 à 25 logements, et une excavation de 10 000 m³. Les niveaux les plus bas, à flanc de colline, pourraient être des dépôts, néanmoins il faudrait trouver des commerces intéressés par de telles surfaces. Les perspectives montrent donc 2499 m² de logements, 955 m² d'activités et 894 m² de dépôts. Différents scénarios sont envisageables avec des chiffres similaires. Par ailleurs le futur bâtiment bénéficierait d'une orientation au nord, ce qui suppose peu de luminosité. Compte tenu des difficultés, dégager une solution raisonnable avec des implications financières standards est très difficile. Pour conclure, peu de logements, de surcroît dotés de peu de lumière naturelle, des surfaces commerciales sans lumière, éventuellement des dépôts...mais qui voudrait des dépôts à cet endroit de la ville? A savoir que la Ville a tenté de prendre des contacts auprès de bâtisseurs potentiels, il en résulte que personne n'est prêt à se lancer dans l'aventure, même la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). M. Pagani conclut en indiquant que construire 30 logements, mal orientés, à un tarif excessif, ne semble pas raisonnable.

Questions des commissaires

Un commissaire précise que l'eau est proche comme l'ont démontré les travaux de l'Alhambra qui avaient fait apparaître un ruisseau. M. Meylan approuve et ajoute que si l'eau se gère, la gestion d'un chantier à cet endroit serait compliquée.

Une commissaire aurait souhaité également discuter des variantes des pétitionnaires (note de la rapporteuse: présentation faite en commission des pétitions, que l'on retrouve en annexe 4) puisqu'ils avaient pris la peine de les élaborer. N'est-il pas possible de se concentrer sur les possibilités avant de détailler les contraintes?

M^{me} Charollais répond que les variantes des pétitionnaires n'ont pas été évacuées, mais elles se heurtent aux mêmes problèmes que tous les autres scénarios. Aucun service de la Ville de Genève n'a formulé de demande concernant des locaux dans cet endroit, les niveaux les plus bas ne peuvent pas faire l'objet de logements, voire de locaux commerciaux. Reste des dépôts. Elle indique que le rapport financier avec un tel projet semble totalement démesuré.

Des estimations financières ont-elles été faites pour chaque variante? poursuit la commissaire.

M. Meylan répond que les travaux préparatoires démontrent que les proportions ne permettent pas de dégager de scénario raisonnable, que les variantes présentées sont peu satisfaisantes. En l'état, il n'est pas possible de les chiffrer.

Une commissaire rappelle que le peuple a voté en 1995 le maintien de l'Alhambra et la construction de logements. La Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) a-t-elle été approchée? Pourquoi ne pas avoir mené ces recherches avant d'avoir fait voter un crédit de 1,9 million en 2010 pour l'étude de ce projet? Que va devenir l'argent du crédit d'étude?

M. Pagani répond qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. Il avait été dit qu'un concours d'architecture serait lancé, mais c'est au moment du lancement du pré-projet que la problématique est apparue. En ce qui concerne le crédit d'étude, l'argent qui n'est pas dépensé retourne dans les caisses de la Ville.

Une commissaire remarque que lors d'une précédente audition sur cet objet (lors de l'étude de l'objet en commission des pétitions), la question d'un parking restait ouverte.

M. Pagani répond que les habitants de la Vieille-Ville ne veulent pas d'un parking à cet endroit, un référendum cantonal avait été lancé contre un tel projet. La rue de la Rôtisserie est en zone de rencontre et il ne croit pas que les habitants seraient heureux d'une modification de statut de la zone. Un référendum aboutirait avec certitude.

La commissaire poursuit en précisant que M. Pagani indiquait qu'il serait par ailleurs préférable de prévoir un immeuble en propriété par étages (PPE) ou en loyer libre au vu des coûts d'une telle opération. M. Pagani répond en disant qu'il doute que cette idée soit porteuse.

Une commissaire ayant été membre de la commission des pétitions précise que les habitants pensaient que le crédit d'étude permettait d'aboutir à un projet, mais elle observe que les contraintes n'avaient pas été exposées aux habitants. M. Meylan répond qu'une séance avec les pétitionnaires a été organisée. Il appartient à ses services d'estimer les projets en fonction d'échelles économiquement raisonnables.

A la demande d'une commissaire qui s'inquiète des servitudes, M. Meylan répond qu'il n'y a pas de servitude si les distances sont respectées.

Un commissaire interroge le magistrat sur la possibilité de créer un aménagement public.

C'est possible si le Conseil municipal le décide et ce serait préférable à la situation actuelle, répond M. Pagani.

Une commissaire demande pourquoi ne pas lancer un vrai concours d'architecture.

M. Pagani répond être nommé à cette fonction pour proposer des projets qui fonctionnent financièrement.

A-t-on questionné des archéologues sur les potentiels du site? Ce dernier pourrait-il être figé en fonction de trouvailles? Il est probable que des vestiges sommeillent dans ce sous-sol.

Discussion et vote

L'audition de l'association des habitants de la Vieille-Ville est demandée par le groupe des Verts et le groupe du Parti socialiste.

Une réflexion sur un projet de délibération est souhaitée par un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre. Utiliser le crédit de 1,9 million pour un aménagement serait un gain de temps considérable. Il rappelle que la proposition PR-713 évoque la création d'un square.

Le classement est demandé par le groupe du Parti libéral-radical, le travail ayant déjà été réalisé et les contraintes nombreuses.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche est prête à voter et recommande le classement. Toutefois elle serait favorable à une recommandation en séance plénière pour demander un aménagement public.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien partage l'opinion du groupe du Parti libéral-radical, mais est favorable toutefois à auditionner l'association des habitants afin d'éviter toute mésentente.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois ne juge pas opportun d'entendre les pétitionnaires, ceux-ci ayant déjà été entendus. On peut tout construire, mais il faut assumer les coûts.

Le président mentionne qu'il est donc question de l'audition des habitants, mais également de transformer le crédit existant en un crédit d'aménagement, et enfin de classer la pétition. Il observe que classer cette pétition clôturerait le dossier.

Le groupe du Parti libéral-radical remarque que le crédit d'étude avait une destination précise, classer cette pétition entraînerait la cessation du crédit. Rien n'empêche la commission de proposer un texte envisageant un aménagement.

Le groupe des Verts ne juge pas opportun que la commission se ferme toute possibilité d'utiliser le crédit. Il faut garder la pétition en étude dans la commission.

Ce n'est pas à la commission de faire le travail des services, estime une commissaire du groupe Ensemble à gauche. Elle demande dès lors le vote sur la pétition ainsi que sur un texte demandant la réaffectation du crédit d'étude dans un projet d'aménagement en concertation avec les habitants.

Par 7 oui (4 S, 1 Ve, 2 DC) contre 5 non (2 MCG, 1 UDC, 2 LR) et 2 abstentions (1 LR, 1 EàG), l'audition de l'association des habitant-e-s est acceptée.

Séance du 13 mars 2018

En divers, une commissaire du groupe des Verts évoque la pétition P-341 et propose l'audition de M. Raphaël Conti, qui est responsable des projets de coopératives pour le Canton.

Par 6 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve) contre 3 non (2 MCG, 1 LR) et 1 abstention (DC), l'audition est acceptée.

Séance du 27 mars 2018

Audition de M. Roman Juon, de M^{me} Andrienne Soutter, de M^{me} Florence Vandenbeusch, de M. Dominique Egger, de M. J.-Y. Ravier et de M. J. Niemetz, représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV)

Une copie papier du Powerpoint (annexe 4) est distribuée à tous les membres de la CAE.

M. Juon rappelle que ce dossier dure depuis 1995 et que depuis aucun projet chiffré n'a été présenté. Il indique que l'AHCVV a demandé à pouvoir participer à l'étude, ce qui n'a pas été accepté par les services de M. Pagani. Il conclut en ajoutant que la zone de parcage en dessous de la Pélisserie représente une verrue inacceptable aux portes de la Vieille-Ville, laquelle est fréquemment visitée par des touristes.

M^{me} Soutter déclare ensuite que l'association a été créée en 1980 et poursuit la défense des intérêts des habitants de la Vieille-Ville. Elle précise que pour ce faire, elle participe à de nombreux projets.

M. Egger rappelle ensuite que la Pélisserie a été construite au XIIIe siècle, et reliait la haute et la basse ville. Il ajoute que les hôtels particuliers construits durant le XVIIIe siècle sur les pourtours de la Vieille-Ville ont eu pour but d'établir une ceinture autour de celle-ci afin de l'isoler des quartiers plus populaires. Il déclare alors que l'association préconise de reconstruire la descente en gradins, le long de la Pélisserie, en revenant au plan original.

M^{me} Vandenbeusch ajoute qu'il est possible de construire des immeubles de logements dans cette zone, ainsi que quelques commerces, sans pour autant se lancer dans des acrobaties économiques. Elle remarque que personne n'a eu l'idée de travailler avec la descente de la Pélisserie. Ce faisant, le tissu urbain serait cohérent et consolidé. Tous les projets imaginés jusqu'à présent visent à travailler avec le sous-sol alors qu'en travaillant sur le profil de l'immeuble du 7 rue Calvin, on évite une excavation importante. Cette formule permettrait en outre une orientation idéale pour les immeubles et laisserait la possibilité de créer un parking. En outre la relation entre la Rôtisserie et la Vieille-Ville pourrait se faire par la Pélisserie mais également au travers d'un nouvel immeuble pourvu d'un patio. Le projet présenté a pour but de permettre un chiffrage.

M. Niemetz intervient pour dire que deux variantes ont été imaginées, l'une proposant 37 logements et l'autre proposant 48 logements, avec des appartements soumis au régime d'habitations à bon marché (HBM) ou d'habitations mixtes (HM) en fonction de la qualité du maître d'ouvrage. Il ajoute qu'une coopérative d'habitation a été imaginée, ainsi qu'un acteur institutionnel. Il précise qu'un mix des genres pourrait également être possible. Il ajoute que quatre plans financiers ont été calculés avec des prix de revient entre 17 et 23 millions

pour un coût de 800 francs le mètre cube (surcoût de 12% compte tenu de la difficulté des lieux). Il fait remarquer que ce terrain ne rapporte rien pour le moment et pourrait générer une rente de superficie dans une formule de ce type. Il signale enfin que le parking souterrain pourrait être affecté à un parking public au besoin. Il ajoute que les plans financiers présentés sont équilibrés et démontrent une certaine rentabilité.

M^{me} Vandenbeusch mentionne encore que des scénarios alternatifs sont possibles, et elle pense que l'aménagement de ce périmètre est important pour l'ensemble de la Vieille-Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle les problèmes d'infiltration d'eau que l'Alhambra avait rencontrés, n'y a-t-il pas un ruisseau à cet endroit?

M. Egger répond que ce problème serait évité puisque le projet serait relativement en surface.

Qu'en est-il de la proximité des immeubles par rapport à la luminosité?

 M^{me} Vandenbeusch répond que le règlement précise qu'il faut 8 m entre les bâtiments.

L'association serait-elle ouverte à autre chose que du logement?

M^{me} Soutter répond par la négative en mentionnant qu'il faut des habitants.

M. Egger rappelle que la Vieille-Ville a vu le nombre de ses habitants diminuer très largement au profit de bureaux.

Une commissaire remarque que le discours de la Ville démontre les difficultés alors que le discours de l'association est très différent. Y aurait-il des possibilités d'échange entre l'association et la Ville de Genève?

- M. Juon pense que c'est une question fondamentale. Il ajoute qu'il serait nécessaire de prévoir une concertation entre la Ville de Genève et l'association. Il répète que jamais un seul chiffre n'avait été avancé.
- M^{me} Soutter rappelle que M. Pagani avait déposé une proposition comportant un montant de 1,9 million pour mener à bien un concours, lequel n'a jamais été réalisé. Elle remarque que cette volte-face est incompréhensible. Elle pense que la technique est un point important mais que la volonté politique est fondamentale.

Qu'en est-il des aspects patrimoniaux et archéologiques?

Ceux-ci ne sont pas un problème, note M^{me} Soutter, qui précise que cette question est habituelle en Vieille-Ville. Elle rappelle par ailleurs que la Bibliothèque de la Cité a été construite et qu'il a été possible de mener à bien ce projet.

Pour quelle raison l'association veut-elle plus d'habitants?

M^{me} Soutter répond qu'augmenter le nombre d'habitants permet d'améliorer la sécurité.

M. Juon rappelle que le professeur Lamunière avait fait une étude sur la sécurité en indiquant que la meilleure sécurité ce sont les gens. Il ajoute qu'augmenter le nombre d'habitants permettrait d'équilibrer la Vieille-Ville.

Une commissaire souhaite comprendre quelle est la proposition exacte de l'association.

M^{me} Soutter répond que l'idée serait de mener un mandat d'étude parallèle comme l'a fait la commune de Chêne-Bougeries pour le goulet. Elle avait organisé un *brainstorming* avec des architectes.

Quelle est la mixité sociale en Vieille-Ville? Que faut-il en penser?

- M. Juon répond qu'il y a de moins en moins de personnes modestes.
- M. Egger ajoute qu'il y a de plus en plus de personnes seules et relativement aisées qui vivent en Vieille-Ville.
- M. Niemetz rappelle que les logements de la Vieille-Ville ne sont, en règle générale, pas subventionnés, puisque ayant été construits avant l'entrée en vigueur des lois cantonales en la matière.

Les arcades vides ont-elles été recensées? Pourquoi nombre d'entre elles sont-elles vides?

M^{me} Soutter répond que les loyers sont très chers.

- M. Niemetz ajoute qu'il y a eu une très forte augmentation des loyers au XXI^e siècle suivie d'une correction à la baisse il y a quelques années. Il précise qu'il y a à présent un effet retard puisque de nombreux propriétaires peinent à accepter cette nouvelle réalité.
- M. Egger rappelle en outre que les plans d'utilisation du sol (PUS) ne permettent plus de remplacer les arcades par des bureaux.

Sur quelle base sont évalués les chiffres des loyers des logements évoqués dans le document?

M. Niemetz répond qu'il se base sur les règlements et la pratique administrative cantonale.

Séance du 24 avril 2018

Audition de M. Raphaël Conti, responsable développement et coopératives, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)

M. Conti se présente: il travaille depuis un an pour la FPLC et rappelle que celle-ci développe notamment des logements d'utilité publique (LUP). La fondation encourage les primo-coopératives et les accompagne dans le cadre de leurs projets. Il précise qu'il y a une quinzaine de primo-coopératives créées ou en formation à l'heure actuelle, des coopératives qui sont toutes à la recherche de terrain.

M. Conti partage l'avis que l'utilisation actuelle du terrain, en plein centre historique, n'est pas optimale. Le site est difficile avec des contraintes de niveaux, mais les aspects techniques ne sont pas un problème, contrairement à la dimension financière. Les plans financiers qu'il a étudiés sont bien faits et probablement réalisés par quelqu'un d'actif dans le domaine. Bien que la problématique des surcoûts demeure, il y aurait moyen de trouver des solutions permettant de créer des logements pour des coopératives puisque ce terrain ne se trouve pas en zone de développement. Il serait envisageable de déplafonner les loyers de certains logements, au besoin.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si M. Conti s'occupe de coopératives non subventionnées, selon le modèle zurichois.

M. Conti répond ne s'occuper presque que de coopératives mises au bénéfice de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). Il mentionne que la fondation bénéficie en effet du fonds LUP pour l'acquisition des terrains qu'elle remet aux coopératives, ce qui de facto soumet l'immeuble à la LGL. Il rappelle que les coopératives n'ont construit pratiquement que du logement subventionné au cours des vingt dernières années (HM ou HLM). En effet, outre l'avantage des subventions, la LGL octroie également le cautionnement des emprunts (crédit de construction et hypothécaire) par le Canton. Cela a un avantage pour la coopérative puisqu'elle n'apporte que 5% de fonds propres à l'opération. Il relève que le Canton souhaite désormais encourager le développement de coopératives pour la classe moyenne selon le modèle zurichois. Il précise que cette option est possible depuis deux ans pour du logement «libre» avec un apport de fonds propres de la coopérative de minimum 10%. Il déclare que les outils existent donc pour encourager cette alternative. Sous l'angle de la politique sociale cantonale du logement, il est nécessaire de ne pas valoriser le terrain au prix du marché, ce qui représente en effet une aide indirecte.

M. Pagani estime qu'il serait difficile de développer du logement coopératif, relève une commissaire. Elle s'interroge sur la capacité de la Ville à répondre au

développement d'un tel projet. Il est peut-être plus difficile pour une municipalité que pour une coopérative de le faire.

M. Conti estime qu'une coopérative qui a l'habitude pourrait s'intéresser à ce projet, bien qu'il y ait des contraintes. On pourrait même imaginer une association de coopératives. Toutefois les services de la Ville ont tout à fait les compétences pour encadrer un tel projet et il n'a pas le sentiment que ceux-ci bloquent ou ne puissent pas s'adapter à une coopérative.

Une coopérative permettrait-elle une économie? poursuit la conseillère.

M. Conti répond que les coopératives construisent moins cher, à qualité égale. Les coopératives d'habitations étant à but non lucratif, les coûts d'exploitation des logements peuvent également être plus bas, une coopérative pourrait construire moins cher qu'un opérateur conventionnel. Cela étant, il pense que la crainte est essentiellement liée à la configuration des lieux puisque des travaux spéciaux seront nécessaires.

Les plans financiers de l'association semblent donc fonctionner, remarque un commissaire.

M. Conti répond qu'il y a tout de même un risque de renchérissement à l'égard des travaux spéciaux, mais il pense que ces surcoûts pourraient être absorbés grâce au principe de mixité des loyers; le programme immobilier pourrait absorber ces surcoûts tout en n'étant pas trop ambitieux sur le type de logements en prévoyant des logements pour la classe moyenne, voire du HM.

Le commissaire s'étonne de voir un parking dans le projet.

M. Conti répond que de nombreuses coopératives limitent le nombre de voitures. Il ajoute que le coût du parking exprimé lui paraît faible et il remarque que c'est une question de programmation et de projet.

Est-il vrai que les listes d'attente des coopératives sont importantes? et que si c'est bien le cas, le projet prendrait beaucoup de temps?

M. Conti acquiesce et précise que la plus grande coopérative du canton a 800 demandes et ferme parfois ses listes d'attente. Le projet pourrait prendre au minimum cinq ans, en effet.

Le projet qui avait été jugé peu réalisable prévoyait des locaux commerciaux, remarque une commissaire.

M. Conti répond que les coopératives participatives envisagent généralement des lieux communs; ce sont parfois les arcades qui permettent de couvrir certains surcoûts.

Le PUS impose des surfaces commerciales en rez ou accessibles au public. L'avancée du projet permettra de déterminer le programme. Non, les problématiques de mobilité n'ont pas été prises en compte, répond M. Conti à la commissaire.

Le concours a-t-il encore du sens?

M. Conti acquiesce. Il précise qu'il serait plus intéressant que la coopérative, futur maître d'ouvrage, participe au concours. Il ajoute que cela nécessiterait donc une première démarche d'appel à coopérative avant de concevoir un concours.

Séance du 12 juin 2018

La présidente rappelle que plusieurs séances ont été consacrées à cet objet, une pétition, qui a été renvoyée à la CAE pour un approfondissement, après une première étude en commission des pétitions. Les auditions sont terminées et il convient à présent de procéder à la discussion et au vote.

Un commissaire du groupe du Parti libéral-radical déclare comprendre le souhait des pétitionnaires pour du logement dans ce périmètre. Il rappelle qu'il est question d'un endroit historique et que le lieu n'est pas particulièrement approprié pour mener à bien un tel chantier. Créer un square sur cette parcelle serait préférable à des logements. Il déclare donc que son groupe refusera cette pétition.

Un commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois rappelle que les bâtiments de la rue Calvin se retrouveraient dans l'ombre. Si un immeuble devait se construire à la Pélisserie, il ne serait guère possible de proposer des logements à loyers modérés compte tenu du coût d'un tel chantier. Ce projet de bâtiment devrait respecter l'environnement historique. Creuser sur ce site risque fort probablement de faire ressurgir de l'eau. Il aimerait toutefois voter en faveur de ce projet afin de voir ce qui pourrait être proposé dans ce secteur.

Sa collègue de parti refusera cette pétition, jugeant le coût des travaux hors de proportion par rapport à un futur rendement.

Un commissaire du groupe du Parti socialiste évoque la votation de 1995. Il rappelle que le contre-projet avait alors été accepté, contre-projet qui demandait la rénovation de l'Alhambra et la construction de logements. Il observe que c'est là la volonté du souverain et il mentionne que cette volonté n'est toujours pas respectée. Il évoque encore la motion M-504 qui revenait sur ce vote, et qui a donné naissance à la proposition PR-713, entraînant par la suite la pétition P-341. Il mentionne qu'il y a là un problème démocratique particulièrement choquant. Il rappelle que cette pétition a été étudiée de manière superficielle et que c'est à bon droit qu'elle a été renvoyée à la CAE. La commission a entendu de très nombreuses critiques à l'égard d'un éventuel projet, mais il déclare qu'il est étonnant de constater qu'aucun point positif n'ait été évoqué. Le projet d'étude permettrait

de faire la démonstration de la faisabilité ou pas d'un projet dans ce site. Il signale encore les difficultés financières qui ont été avancées, mais également l'opinion de M. Conti qui indiquait que le coût pouvait être supportable. Il constate donc que la situation est avant tout faite de supputations, et il pense qu'il serait regrettable que la CAE s'arrête à présent. Il mentionne encore qu'il est incroyable que la Ville de Genève abrite ce chancre en son sein depuis plus de vingt ans.

Une commissaire du groupe des Verts rappelle en outre qu'il est question de plus de 40 logements. Elle remarque que M. Pagani n'a pas donné de chiffres, alors que M. Conti a relevé le caractère positif et rentable de la proposition de l'association tout en observant qu'il existait des leviers. Il serait intéressant de procéder à un appel à candidature auprès de coopératives afin qu'elles participent à un concours. Elle déclare que son groupe votera cette pétition.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche relève que l'avis du peuple est extrêmement important. Elle rappelle que le besoin de logements est criant à Genève et que la zone de la Vieille-Ville est très vivante. L'AHCVV est très active et l'idée de coopérative très intéressante. Créer des coopératives dans les beaux quartiers favoriserait la mixité. Elle votera en faveur de la pétition.

Un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre remarque être très sensible aux projets qui viennent de la population. Il évoque le dossier de la Pointe de la Jonction et les projets évoqués par les habitants. Il convient de traiter sérieusement cette pétition. Il constate également que si M. Pagani est opposé à un projet à la Pélisserie, les auditions ont démontré qu'il était possible de prévoir un projet réaliste. Il indique alors qu'il s'abstiendra puisqu'il n'a pas parlé de cette pétition à son groupe.

Une commissaire du groupe du Parti démocrate-chrétien estime que la faisabilité du projet ne saute pas aux yeux. Ne faudrait-il pas plutôt privilégier un espace vert dans ce périmètre? Toutefois il n'y a pas eu d'étude de faisabilité sérieuse, raison pour laquelle elle votera en faveur de cette pétition afin d'avoir les informations nécessaires pour se prononcer. Elle précise en outre que son groupe se prononcera peut-être en défaveur de cette pétition.

La présidente rappelle que son groupe avait déjà soutenu la pétition en son temps, et elle remarque que les travaux menés par la CAE ne lui ont pas fait changer d'avis. Elle mentionne qu'il est clair que les contraintes sont nombreuses, mais elle pense qu'il est important de réfléchir dans le sens d'une coopérative afin de réaliser une construction moins chère. Elle ne croit pas, cela étant, que des logements bon marché soient envisageables, mais elle estime que des HM pourraient l'être.

Le commissaire du groupe du Parti socialiste déclare que son groupe partage l'opinion du groupe du Parti démocrate-chrétien puisque des éléments factuels

sont nécessaires pour pouvoir se déterminer. Il pense qu'il est nécessaire de sortir de ce colin-maillard qui dure depuis trop longtemps.

Le groupe des Verts propose alors une recommandation.

«La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande au Conseil administratif de lancer un appel à candidature ou de prendre contact avec des coopératives pour les impliquer dans le processus du concours.»

La présidente passe alors au vote de la recommandation.

Par 9 oui (2 EàG, 2 MCG, 4 S, 1 Ve) contre 1 non (LR) et 5 abstentions (2 DC, 2 LR, 1 UDC), la recommandation est acceptée.

La présidente passe au vote du renvoi de la pétition P-341 au Conseil administratif.

Par 11 oui (2 EàG, 2 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 DC) contre 3 non (LR) et 1 abstention (UDC), le renvoi est accepté.

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande au Conseil administratif de lancer un appel à candidature ou de prendre contact avec des coopératives pour les impliquer dans le processus du concours.

Annexes:

- 1. pétition P-341
- 2. bouclement crédit proposition
- 3. présentation Powerpoint DCA
- 4. présentation Powerpoint AHCVV

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Pétition: concours d'aménagement Calvin-Pélisserie



P-341

ahcvv@ahcvv.ch AHCVV, 1200 Genève Genève, juin 2015

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL

POUR QUE LE CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DU PERIMÈTRE CALVIN /PÉLISSERIE SOIT ENFIN ORGANISÉ.

Le 28 avril 2010, votre Conseil a accepté les conclusions du rapport de la PR-713 de 1 950 000 Fr. pour le financement du concours d'aménagement de la parcelle située entre les rues Calvin et Pélisserie. Nous avons été informés que le Conseil administratif a pourtant reporté le financement du concours à une date ultérieure non agendée dans son calendrier d'investissement financier.

Les signataires ci-dessous demandent à votre Conseil que le concours soit organisé et lancé dans les plus brefs délais afin de permettre la construction de logements en lieu et place de la friche actuelle qui sert d'espace de stationnement pour des voitures alors que les besoins en logements sont impératifs.

Au moment où l'Alhambra va enfin ouvrir ses portes, l'espace situé entre les rues Calvin et Pélisserie doit rapidement être aménagé afin de répondre à la volonté du peuple genevois qui, en 1995, a refusé l'initiative demandant la démolition de l'Alhambra et la construction d'un parking ET accepté le contre-projet en faveur de la construction de logements.

Au nom de l'AHCVV.

Roman Juon

contact: romaniuon@gmail.ch 079 421 07 82

Prénom Nom	Adresse	Signature
I TEHOIII NOIII	Aulesse	Olgitature

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi)

Pétition: concours d'aménagement Calvin-Pélisserie

PR-713 Calvin - Pélisserie, crédit de 1'950'000 francs

P-341 « Pour que le concours d'aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie

soit enfin réorganisé »

A. Bouclement du crédit PR-713

PROJET DE DELIBERATION I

(Crédit d'étude abandonné sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide :

Article premier. – Le crédit de 1 950 000 francs voté le 28 avril 2010 (PR-713) destiné à l'organisation d'un concours et aux études pour la construction d'immeubles de logements et de locaux commerciaux et/ou administratifs, ainsi que pour l'aménagement d'un square public à l'angle des rues Jean-Calvin et de la Pélisserie, moins une dépense de 6 505.80 francs, est abandonné et bouclé sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – La dépense mentionnée à l'article premier sera amortie en une annuité qui figurera au budget 2018 de la Ville de Genève.

B. Ouverture d'un nouveau crédit

PROJET DE DELIBERATION II

(Concours et étude d'aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

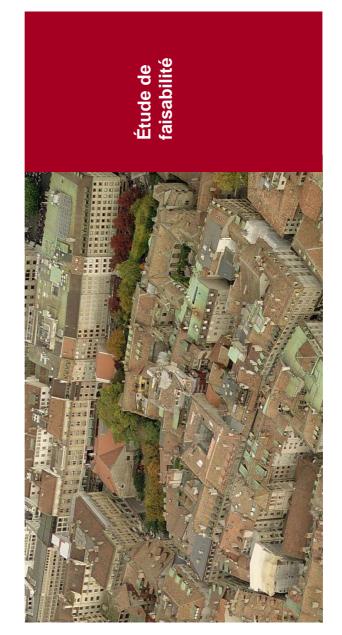
décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit 1 950 000 francs destiné au concours et aux études d'aménagement d'un espace public sur le périmètre situé à l'angle des rues Jean-Clavin et de la Pélisserie, sur les parcelles N° 6966 et N° 7613, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

- Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 950 000 francs.
- Art. 3. La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.
- Art. 4 Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

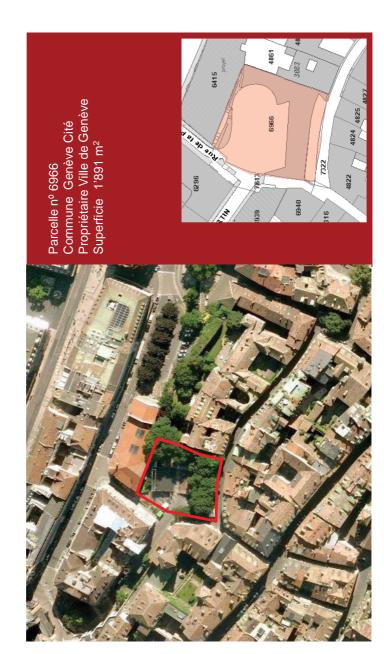


SECTEUR CALVIN-PÉLISSERIE



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI 30 janvier 2018

PÉRIMÈTRE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE



CADRE LÉGAL



Zone d'affectation: Zone 1(LCI) (articles 18 à 21 et 35 à 57,

1323

6212

328

6295 6294

6213

7618197

. « Vieille Ville et secteur sud des anciennes fortifications » Périmètres protégés :

2. « Secteur Rôtisserie-Pélisserie » (Articles 93 A et B, LCI) Articles 83 à 88, LCI)

Art. 93A Normes spéciales

8

800

3573

12.00

1 Dans le secteur Rôtisserie-Pélisserie, il ne peut être édifié qu'un ensemble de bâtiments comprenant des habitations, ainsi que des locaux à usage administratif et un garage collectif souterrain, dont les modalités d'exploitation sont fixées par le Conseil d'Etat

existante de l'Alhambra. Des liaisons entre la basse et la haute ville fortifications selon l'article 83, ainsi qu'avec la salle de spectacle 2 Les constructions doivent s'harmoniser avec celles de la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes doivent être aménagées.

commission des monuments, de la nature et des sites. Ce préavis 3 Les demandes d'autorisation sont soumises, pour préavis, à la est motivé.

Sous réserve de l'article 93A, les dispositions des articles 18 à 21 et 35 à 57 sont applicables au secteur Rôtisserie-Pélisserie. Art. 93B Dispositions applicables

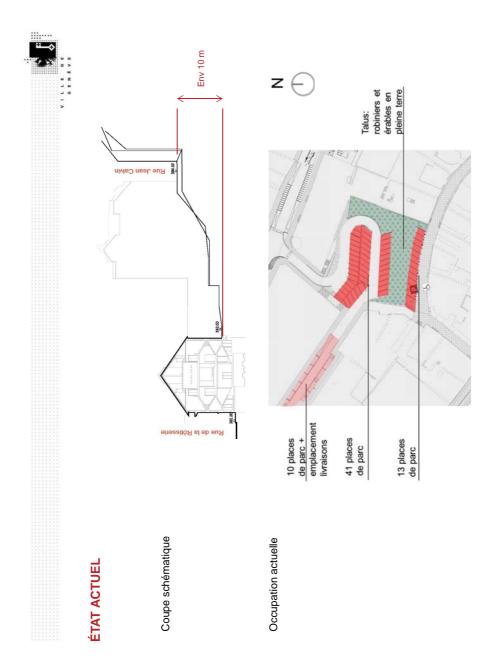
Bâtiments classés

PUS:



Périmètre protégé: «Vieille Ville»





A conserver ou à compenser

CONTRAINTES ET IMPLICATIONS

Mobilité





41 places sur la parcelle

Rue de la Rôtis

Négociation DGT- Arrêté de circulation 2005 Rue Frank-Martin et rue de la Pélisserie pour une zone piétonne

ÉTAT DES LIEUX

Accès services de secours, 13 places rue Jean-Calvin livraisons

A vérifier

Liaison entre la rue Frank-Martin et la rue de la Rôtisserie

41 places

A résoudre (gestion du dénivelé)

Réaménagement rue de la Pélisserie

3 places

VÈVE-CIT

A intégrer

Places de stationnement pour futurs commerces



A vérifier

Places de parc Circulation

Arborisation

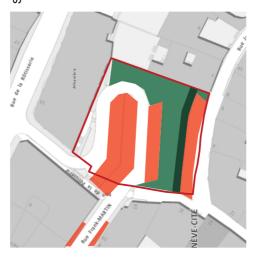
CONTRAINTES

ÉTAT DES LIEUX
Négociation DGNP g

Négociation DGNP pour modalités compensatoires

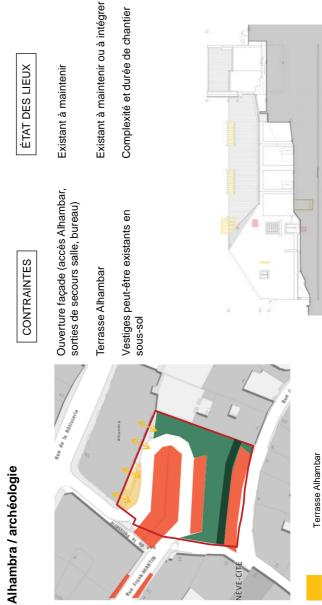


Si suppression arborisation-talus



Végétation





Cadre légal

CONTRAINTES

Secteur protégé Vieille Ville

Rue de la Rôtiss

Secteur protégé Pélisserie-Rôtisserie

Zone 1

Alignement: 8 m minimum entre façades

Non-dérogatoire

Servitudes

PUS: Rez: surfaces accessibles logement, 20% activités (hors Secteur 2.1=>80% SBP au public

surfaces affectées à des services publics)

ÉTAT DES LIEUX

Mise à jour parcellaire à effectuer

Obtenir une dérogation en cas de

non-respect

Limites



Patrimoine et affectations

CONTRAINTES

ÉTAT DES LIEUX

Secteur protégé Vieille Ville

Secteur protégé Pélisserie-Rôtisserie

Critères patrimoniaux

A négocier selon projet

Relation avec mitoyens (immeuble de Affectations: contradictions entre la rue Calvin 7, Alhambra)

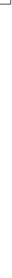
Secteur protégé Pélisserie-Rôtisserie et PUS

En cours avec le service juridique de la Ville de Genève



Relations avec les bâtiments

Excavation, orientation, dénivelé



CONTRAINTES

Etude géologique

Rue de la Rôtis,

Excavation Soutènements nécessaires

Volume à excaver Facade Calvin- neu de

Façade Calvin= peu de recul et peu ensoleillée

Gestion de la pente – implantation Nord-Sud le long de la Rue de la Pélisserie

ÉTAT DES LIEUX

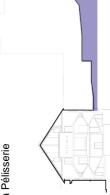
A effectuer

Difficulté de mise en oeuvre

De l'ordre de $10'000 \, \mathrm{m}^3$

A vérifier

Typologie des appartements



Excavation



Liaisons et faisabilité économique

CONTRAINTES

Liaison ville basse-ville haute

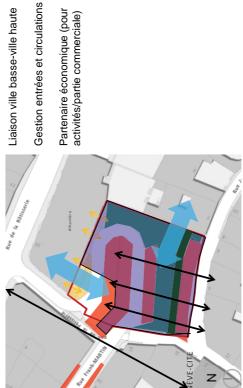
Partenaire économique (pour activités/partie commerciale)

ÉTAT DES LIEUX

A intégrer

A résoudre

A trouver



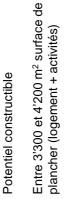
Liaisons



POTENTIEL CONSTRUCTIBLE

Périmètre d'évolution



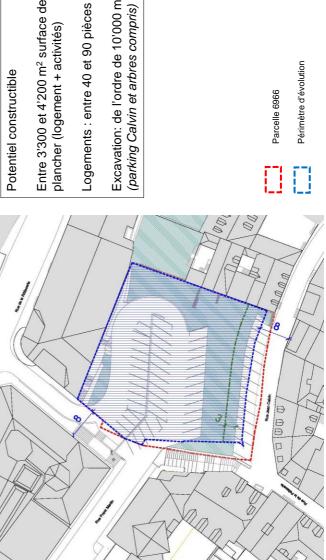


Excavation: de l'ordre de 10'000 m³ (parking Calvin et arbres compris)

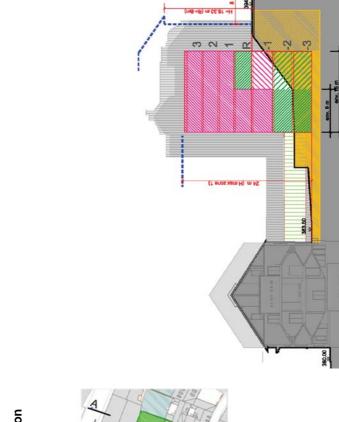
Parcelle 6966





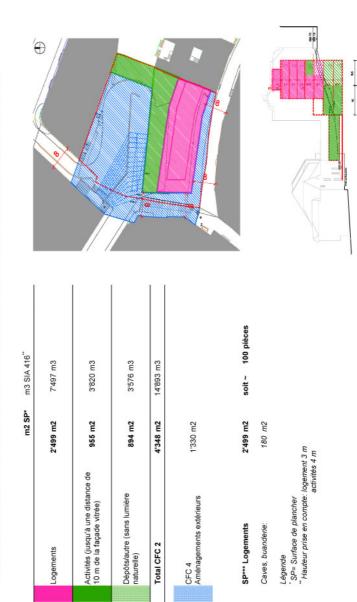


POTENTIEL CONSTRUCTIBLE



Exemple d'implantation

Variante 1 Hypothèse d'un immeuble le long de la Rue Jean Calvin (Rez+3 étages+ attique) sur un socle. Dans cette variante du logement est inclus dans le socle.



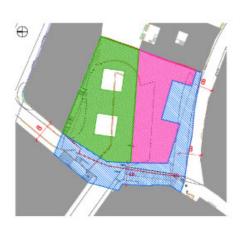
SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Pétition: concours d'aménagement Calvin-Pélisserie

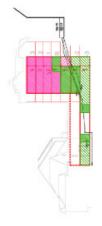




(H)									
	8331 m3	6'392 m3	5'516 m3	20239 m3		soit ~ 111 pièces			
	2'777 m2	1'598 m2	1'379 m2	5'754 m2	1'300 m2	2'777 m2	215 m2		logement 3 m activités 4 m
	Logements	Activités (jusqu'à une distance de 10 m de la façade vitrée)	Dépôts/aufre (sans lumière naturelle)	Total CFC 2	CFC 4 Aménagements extérieurs	Sp*** Logements	Caves, buanderie:	Légende	"SP= Surface de plancher "Hauteur prise en compte: logement 3 m activités 4 m







	Je 7III	M2 3F 3F 4F 10	
ogements	2'430 m2	7'290 m3	
ctivités (jusqu'à une distance e 10 m de la façade vitrée)	1'392 m2	5568 m3	
épôts/aufre (sans lumière aturelle)	1'349 m2	5'396 m3	
otal CFC 2	5'171 m2	18'254 m3	

Variante 3 Hypothèse d'un immeuble avec cour sur la rue Jean Calvin (Rez + 3 étages) sur un socie.

97 pièces

soit ~

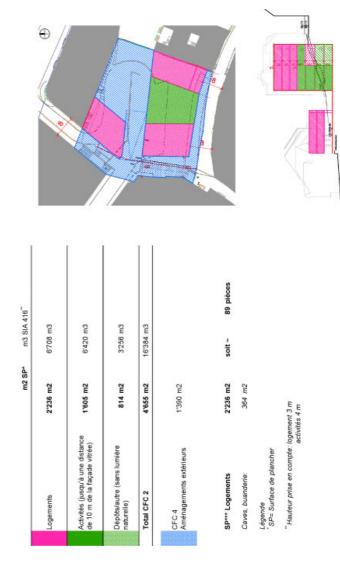
730 m2

CFC 4 Aménagements extérieurs

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Pétition: concours d'aménagement Calvin-Pélisserie







CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité – diverses hypothèses



SOMMAIRE

- p. 2 Présentation AHCVV
- p. 3 Historique
- p. 4 Etat des lieux
- p. 5 Suggestion d'implantation
- d'implantation
- p. 7 Dénivelé et
- fonctions p. 8 Espace public
- p. 9 Estimations
- surfaces
- p.10 Estimations
- financière p.11 Conclusions
- p.12 Pièces jointes



Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité – diverses hypothèses



AHCVV Courte présentation

- territoire, membres, comité
- Réalisations

Circulation: parking de l'Observatoire, de St-Antoine, bornes, etc Promotion, soutiens: MQCC, Ludothèque, MPT, fêtes, etc

Sauvetage patrimoine : Alhambra, prison de St-Antoine, fouille St-Antoine, etc

- Journal des Habitants
- Brochure: 35 ans

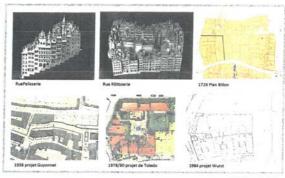
voir document annexé

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité – diverses hypothèses



HISTORIQUE



voir document annexé

Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité – diverses hypothèses



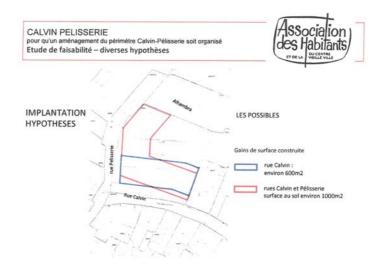
ETAT DES LIEUX / CONTRAINTES

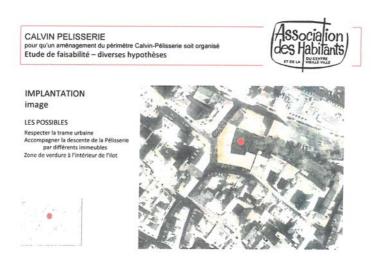
- Secteurs protégés
- Patrimoine / PUS
- Fort dénivelé
- Mitoyenneté 7 Calvin
- Alignement 8.00
- Gabarit
- Pente orientation Nord
- Accès : rue Calvin / rue de la Pélisserie

LES POSSIBLES

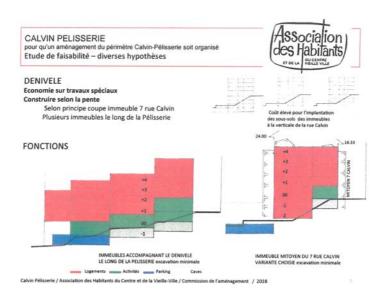
- Parcellaire, volumétrie tissu Vieille Ville
- Rapport surfaces activités / logements (20%)
- Implantation selon la pente Modestie d'intervention / juste milieu
- A exploiter
- A respecter
- Rez + 3 ou 4 étages
- Implantation le long :
 - Rue Calvin : orientation Nord Sud Rue de la Pélisserie : Est – Ouest
- Accès par les 2 rues : Favorise la distribution des immeubles Renforce le parcours entre haute et basse

Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018





Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018



CALVIN PELISSERIE
pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé
Etude de faisabilité – diverses hypothèses

L'ESPACE PUBLIC

LES POSSIBLES

- Détente habitants
- Luison entre ville basse et ville haute
- Sortie de scours Alhambra
- Terrasse Alhambar jardin et couverte

Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité — diverses hypothèses



ESTIMATION SURFACES LOYER

 variante R+3
 variante r+4

 surface de plancher
 4°352 m2
 5°383 m2

 nombre de logements
 37
 48

 commerces /activités
 627 m2
 627 m2

 parking
 24 places
 24 places

catégorie de logement loyer/pièce/l'an HBM CHF 4'500.-HM CHF 5'300.-

CHF 1'500.-CHF 1'766.-

loyer mensuel pour un 4 pièces

Maître d'ouvrage possible :

- Coopérative d'habitation, plus de participation citoyenne mais plus fragile financièrement;
 Institutionnel (caisse de pension ou fondation de type FVGLS), plus solide financièrement;
- Mix des deux possibilités ?
- NB 1 : étude complémentaire à réaliser pour intégrer un parking de 40 places et +.
- NB 2 : les surfaces d'activités pourraient être affectées à de l'équipement public.

oir document annexé

Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité – diverses hypothèses



ESTIMATION / COÛT / RÉALISATION

	R+4 coopérative HM/LUP	R+4 Institutionnel HBM/LUP	R+4 Institutionnel HM/LUP	R+3 coopérative HM/L
prix de revient	env. CHF 20,4 millions	env. CHF 19,43 millions	env. CHF 23,2 millions	env. CHF 17,35 millions
revenus env.	CHF 1,33 million	env. CHF 1,1 million	env. CHF 1,33 million	env. CHF 1,1 million
rente de superficie	CHF 185'000	CHF 185'000	CHF 185'000	CHF 150'000,-
charges env.	CHF 1'05 million	CHF 215'000	CHF 215'000	CHF 870'000
rendement/disponible	CHF 50'000	CHF 775'000	CHF 930'000	CHF 43'000
réserve d'investissement pr	rojet CHF 250'000	n/a	CHF 3'400'000	n/a
10 As	nent neutre financièrement pou et le crédit de CHF 1'950'	000 pourrait être intégralemen	t remboursé par l'opérateur .	
La Ville percevrait une rente	e de superficie allant jusqu'à CHF	185'000,		
Nh : la parkina contaccajo no	ourrait être affecté en parking pu	ablic, en cas de nécessité		

Voir document annexé

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité - diverses hypothèses



CONCLUSION

ObjectifS:

MODESTIE D'INTERVENTION ECONOMIE sur travaux spéciaux MIXITE HABITATIONS - ACTIVITES

Conclusion:

OPERATION REALISABLE

Calvin Pélisserie / Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville / Commission de l'aménagement / 2018

CALVIN PELISSERIE

pour qu'un aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit organisé Etude de faisabilité - diverses hypothèses



DOCUMENTS ANNEXES

- 1) Présentation de l'AHCVV
- 2) Historique, extrait de brève présentation d'un aménagement du secteur Calvin-Pélisserie, AHCVV, p. 12, février 2015
- 3) La friche (Calvin-Pelisserie) ou David contre Goliath, 6 mars 2018
- 4) Plan financier initial, variante MO coopérative logements HM-LUP, R+ 4
- 5) Plan financier initial, variante MO institutionnel logements HBM-LUP, R+4
- 6) Plan financier initial, variante MO coopérative logement HM-LUP, R+3 7) Plan financier initial, variante MO institutionnel logement HM-LUP, R+4
- Etude de faisabilité financière préliminaire, commentaire des plans financiers.

M. Ulrich Jotterand, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Cet objet a une histoire fort compliquée, qu'il est peut-être avantageux de rappeler pour un certain nombre de conseillères municipales, de conseillers municipaux, pour le public qui nous regarde et pour le *Mémorial*. (Brouhaha. Le président frappe du marteau.) Je suis un peu ennuyé que M. le conseiller administratif Rémy Pagani ne soit pas là mais, ma foi, tant pis.

La votation cantonale du 12 mars 1995 mettait en balance la construction d'un parking de 600 places et la préservation de l'Alhambra, couplée à la construction de logements. Cette dernière option, soit le contre-projet à l'initiative IN 4, a été largement plébiscitée par les citoyens du canton ainsi que ceux de la ville. Le second point à avoir à l'esprit est que la parcelle Calvin-Pélisserie est devenue communale en l'an 2000, à l'occasion des échanges de terrains pour la construction du stade de la Praille.

Le 16 février 2005, la motion M-504, «Terminons le site de l'Alhambra», est acceptée à l'unanimité. Pour rappel, elle était conçue ainsi: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter rapidement une étude du site concerné qui prévoie la construction de logements répondant aux besoins prépondérants de la population, et de salles de spectacle, conformément au contre-projet voté par le souverain du canton.» Le 15 février 2006, la question écrite QE-217, «Terminons le site de l'Alhambra», est déposée; elle n'aura jamais de réponse. Le 5 avril 2006, la motion M-613, «Chantiers du site Alhambra/Calvin», est déposée. Traitée en séance plénière le 13 novembre 2006, elle est acceptée amendée sans opposition, avec l'abstention des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens, et ainsi concue: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif: à engager les études nécessaires pour aménager le site Alhambra-Pélisserie, tout de suite; à étudier la possibilité de remettre le terrain de l'Alhambra en droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, pour y construire des logements.» Cette motion ne verra pas de réponse non plus. En revanche, le 21 avril 2009, la réponse du Conseil administratif à la motion M-504 arrive, signée par Rémy Pagani. Je vous lis la dernière phrase; c'est la plus importante. «L'élaboration d'une demande de crédit d'étude permettra de préciser le programme, d'affiner l'estimation des coûts et de confirmer la possibilité de remettre le terrain en droit de superficie.»

Ensuite, lors de la séance du 28 avril 2010, est discutée la proposition PR-713 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 950 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un ou de plusieurs immeubles de logements et de locaux commerciaux et/ou administratifs, ainsi que pour l'aménagement d'un square public, situés à l'angle des rues Jean-Calvin et de la Pélisserie, sur la parcelle 6966. Cette proposition sera acceptée par 35 oui contre 22 non (8 abstentions).

C'est elle qui a été reprise par la pétition P-341. Le 22 juin 2015, la pétition est renvoyée à la commission des pétitions, où elle est traitée les 1er février, 21 mars et 11 avril 2016, avant que son classement ne soit préconisé par 7 voix (2 Mouvement citoyens genevois, 1 Union démocratique du centre, 2 libérauxradicaux, 2 démocrates-chrétiens) contre 3 (2 Ensemble à gauche, 1 socialiste) et 4 abstentions (3 socialistes, 1 Vert). Lors du traitement du rapport, le 7 février 2017, M. Grégoire Carasso, notre ancien collègue, dit la chose suivante: «Je me permets de prendre la parole à ce stade pour indiquer qu'après le vote assez divisé de la commission sur la pétition P-341 des informations supplémentaires nous ont été transmises par les pétitionnaires, qui avaient entre-temps lu le rapport P-341 A. Ces nouvelles données mettent en cause certaines affirmations - ou plutôt certaines conclusions - du département de M. Pagani. La plupart des groupes politiques suggèrent donc de renvoyer cet objet en commission, demande que je me permets de transmettre au plénum en ma qualité d'ancien président de la commission des pétitions.» Et le Conseil municipal renvoie l'objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Voilà ce qui s'est passé jusqu'à son traitement par celle-ci.

Comme la rapporteuse est malade, je vous présenterai très succinctement le rapport, si vous le permettez, Monsieur le président. Je n'entrerai pas dans les questions techniques puisque, vraisemblablement, de nombreux conseillers municipaux le feront par la suite, ce qui nous permettra de gagner du temps.

En commission de l'aménagement et de l'environnement, la pétition a été traitée par trois auditions. La première, de M. Pagani et de ses collaborateurs, a été une redite de ce qui s'était fait à la commission des pétitions. Personne n'était intéressé à lancer un projet immobilier sur cette parcelle. C'est au moment du pré-projet, lors du concours d'architecture, que les difficultés sont apparues au département. M. Pagani considère qu'il a la responsabilité de présenter des projets qui fonctionnent financièrement et que ce n'est pas le cas dans ce dossier.

Nous avons ensuite auditionné l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) le 27 mars 2018, accompagnée de professionnels de l'immobilier. Ses membres nous ont présenté deux variantes de possibilité de construction d'appartements, ainsi que quatre plans financiers. Ils regrettaient très clairement l'impossibilité de s'entendre d'une quelconque façon avec le Conseil administratif ou, plus précisément, le département en question.

La commission a enfin décidé d'auditionner M. Conti, représentant de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC). Il est apparu que personne ne conteste les difficultés ou les contraintes techniques pour construire sur cette parcelle, ni le fait que l'aspect financier est délicat. Cependant, à ses yeux, les plans de l'association des habitants semblaient sérieux. En outre, comme cette parcelle n'est pas située en zone de

développement, il y a des possibilités pour que le projet soit jouable financièrement. M. Conti considérait qu'il pouvait être intéressant de faire appel à une coopérative ou à une association de coopératives, par le biais d'un appel à candidatures avant de concevoir le concours.

Sur cette base, la commission de l'aménagement et de l'environnement a d'abord accepté – par 9 oui contre 1 non et 5 abstentions – la recommandation suivante: «La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande au Conseil administratif de lancer un appel à candidature ou de prendre contact avec des coopératives pour les impliquer dans le processus du concours.» Puis, la commission a conclu au renvoi de la pétition au Conseil administratif par 11 oui (2 Ensemble à gauche, 2 Mouvement citoyens genevois, 4 socialistes, 1 Vert, 2 démocrates-chrétiens) contre 3 non (libéraux-radicaux) et 1 abstention (Union démocratique du centre).

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette présentation extrêmement détaillée. Je passe à présent la parole aux conseillers municipaux, en commençant par M^{mc} Wuest.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). C'est déjà à moi? Bon. Je pense qu'on est tous d'accord sur le fait qu'on manque cruellement de logements en ville de Genève. Or, ici, nous avons un espace en plein centre, sur lequel le peuple s'est prononcé en 1995, soit contre un parking et pour du logement. Résultat, à cet endroit, on a toujours un parking et pas de logements. Et si on en parle encore aujourd'hui, vingt-trois ans après, c'est grâce à la persévérance de l'AHCVV, revenue régulièrement demander des nouvelles concrètes de ce projet. La pétition P-341 a été déposée en 2015: rappelant que le Conseil municipal avait déjà accepté la proposition qui débloquait 1,95 million de francs pour le financement d'un concours d'aménagement sur cette parcelle en 2010, elle demandait que le concours soit lancé comme il devrait l'avoir été, avec l'argent qui a été réservé pour ce faire. En gros, il s'agit de respecter les décisions prises auprès de la population et au sein de ce Conseil municipal.

Concernant la faisabilité des logements à cet endroit, M. Pagani et ses services ont pris bien de la peine à nous expliquer par A+B que ce n'était pas possible: trop compliqué et/ou trop cher. Trop compliqué de construire un immeuble sur une légère pente, alors que les bâtiments d'à côté l'ont été il y a des dizaines, voire des centaines d'années sur cette même pente... Soit, pourtant on n'est même pas à Lausanne, où il y a des logements sur des pentes. Second argument: trop cher. Peut-être, mais de combien? Malgré nos demandes répétées, la Ville de Genève ne nous a jamais fourni le moindre chiffre. L'association des habitants,

elle, l'a fait, en travaillant avec un ingénieur et un architecte professionnels ralliés bénévolement à leur cause. Ils ont proposé plusieurs variantes, comme mon préopinant M. Jotterand l'a dit, avec des chiffres et des plans à l'appui. C'était assez concret.

On avait donc deux solutions: c'était possible ou c'était impossible. Devant ce dilemme étonnant, nous avons invité M. Conti, responsable des projets de coopératives pour le Canton, en lui montrant les deux présentations et en lui demandant son avis. Il a reconnu la difficulté du terrain, mais relevé que les aspects techniques ne sont pas forcément un problème. Il a aussi ajouté que les coopératives construisent moins cher, à qualité égale, qu'une collectivité publique. Et puisqu'elles n'ont pas de but lucratif, les coûts d'exploitation des logements peuvent également être plus bas. Une coopérative pourrait donc construire à moindre coût pour une qualité égale. C'étaient ses conclusions.

Personnellement, je conclurai en rappelant que la construction de logements à cet endroit est possible, que l'argent pour un concours a déjà été consenti et que nous ne faisons que respecter la volonté du peuple – celle de 1995, puis de 2010 – en acceptant de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Je vous remercie donc, et les Verts avec moi, de soutenir ce renvoi, en prenant note de la recommandation qui demande d'impliquer des coopératives dans le processus du concours.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Le rapport PR-713 A1 est clair et net. Le 28 avril 2010, le Conseil municipal a approuvé un crédit d'étude de 1,95 million de francs destiné à l'organisation d'un concours et aux études d'aménagement de la friche Calvin-Pélisserie. *Punkt Schluss!* La situation était claire. Nous avions approuvé un crédit d'étude et il appartenait au gouvernement d'ouvrir cette étude. Eh bien, depuis 2010, on n'a rien fait! Ce qui a forcé les citoyens à présenter des pétitions pour sortir d'un tiroir ce qui y avait été enterré par le département de M. Pagani. Comme M^{me} Wuest l'a dit, ses services se sont d'ailleurs échinés à nous montrer que ce n'était pas possible, prétendument impossible même! Mais l'AHCVV a mené des études qui prouvent qu'il est tout à fait possible de construire sur cette friche. Je trouve aberrant que les services de ce département deviennent prédominants face à la volonté populaire. Il y a quelque chose qui ne marche plus dans notre brave démocratie de la Ville de Genève.

On peut aussi déplorer un manque de vision du magistrat et de ses services. On a l'impression que ces gens ne vivent pas à Genève! Le centre-ville est de plus en plus déserté. Nous avons là une proposition pour le repeupler, pour le rendre plus vivant, pour qu'il corresponde à ce que nous pouvons en attendre, pour éviter qu'il ne meure, mais non! Le magistrat n'a de projets que pour le quartier des Grottes ou la gare, là où il est très investi. La Vieille-Ville, ma foi, passe au second plan...

M^{me} Wuest a très bien exprimé notre sentiment. Sans véritable analyse approfondie, on nous dit qu'il n'est pas possible de construire dans ce terrain en pente. Comment se fait-il alors que toutes les rues nord et est de la Vieille-Ville, en pente, soient bordées d'habitations? On nous dit qu'il faudra excaver et que cela coûtera très cher. Mais pourquoi ne pas construire sans excaver ou excaver au minimum? Et comment a-t-on fait lors de la construction de la bibliothèque de la Cité et du parking de la Tour-de-Boël, où plusieurs sous-sols ont été excavés? On nous dit après de sommaires calculs que ce sera trop cher, mais sans avancer de chiffres. Or, la Ville peut céder le terrain en droit de superficie en fixant un prix très bas, voire nul dans le but de promouvoir du logement à loyer abordable.

Ce terrain est l'objet de trop de tergiversations depuis trop longtemps. Ce terrain à bâtir, en friche au milieu de la ville, est un scandale. Il est nécessaire de redonner vie à la Vieille-Ville moribonde, où les arcades vides se multiplient. Nous demandons à pouvoir aller de l'avant, dans le sens voulu par les pétitionnaires, et à lancer cette étude, sans oublier d'y associer l'AHCVV, qui a constitué un véritable dossier technique qu'il faut prendre en compte pour la suite des travaux.

M. Pierre de Boccard (PLR). Avant de construire du logement derrière l'Alhambra, nous avons la possibilité d'utiliser les locaux administratifs pour créer du logement en Vieille-Ville, dans des bâtiments existants. Dans le cas présent, comment un projet pareil pourra-t-il s'harmoniser avec la Vieille-Ville? Nous connaissons le contexte patrimonial du site: la rue Jean-Calvin adjacente, la cathédrale un peu plus loin...

Ce projet connaît des contraintes importantes: le dénivelé, le sous-sol, dont on ne sait pas grand-chose, et la distance aux autres bâtiments. C'est un puits de lumière. Si vous accolez une construction au parking, vous enlevez toute la lumière disponible pour les immeubles voisins. Nous parlons d'une construction qui pourrait contenir dix à vingt logements seulement, avec une énorme difficulté de réalisation. Les deniers publics paieraient l'étude mais une coopérative s'occuperait ensuite de mettre qui elle veut dans ce bâtiment. C'est un problème pour nous.

A la place, pourquoi ne pas construire un square? un endroit végétalisé? Il y a quelques semaines, M^{me} Delphine Wuest nous disait qu'il fallait prioriser la végétalisation dans l'aménagement des espaces libres. Maintenant les Verts veulent bétonner. Sur Léman bleu, M. Alfonso Gomez disait qu'il fallait débétonner la ville. A l'inverse de leur discours, les Verts veulent bétonner la Vieille-Ville historique. Chaque Genevois y est attaché. Le Parti libéral-radical invite donc à classer la pétition. Non au bétonnage de notre patrimoine! Oui à un puits de lumière, à un poumon de verdure en plein centre-ville!

M^{me} **Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche avait déjà soutenu cette pétition lors de son étude en commission des pétitions et n'a pas changé d'avis quant à la destinée de celle-ci.

Je ne reviens pas ici sur l'historique, très long, que d'autres ont déjà développé. Nous avons bien compris qu'il existe de nombreuses contraintes pour réaliser un projet de construction de logements à cet endroit. Les services nous les ont détaillées: parking, arborisation, archéologie, cadre légal de la Vieille-Ville, un secteur protégé, respect du patrimoine, pente, orientation, excavation, faisabilité économique. Mais le non-aménagement actuel ne convainc pas Ensemble à gauche. Nous pensons qu'il faut aller plus loin. Soutenir un projet de construction par une coopérative nous paraît une excellente proposition. Les auditions de l'AHCVV, dont les membres ont déjà fourni un travail remarquable pour l'élaboration d'un projet, et de M. Conti nous ont montré que, si des contraintes rendent effectivement un projet difficile, elles ne le rendent pas impossible. Des solutions peuvent être trouvées non pas dans une construction monumentale, mais dans une construction de taille moyenne. Si une coopérative s'en charge, cela reviendra moins cher.

Nous relevons aussi l'importance pour le centre et la Vieille-Ville d'être habités, plutôt que d'accueillir uniquement des commerces et de l'administration. Nous comprenons très bien le souhait des habitants déjà en place d'en accueillir de nouveaux. Ce quartier doit vivre jour et nuit, grâce à des personnes qui y logent. Nous soutenons donc les vues de l'AHCVV et nous proposons de renvoyer la pétition au Conseil administratif, avec la recommandation formulée par la commission demandant à impliquer des coopératives dans le processus du concours, en espérant que le Conseil municipal nous suivra.

M. Ulrich Jotterand (S). Il est tout à fait instructif de lire précisément les rapports ou, mieux encore, les procès-verbaux de la commission des pétitions ou de la commission de l'aménagement et de l'environnement. J'aimerais citer les arguments présentés par le conseiller administratif ou ses collaborateurs pour s'opposer à une éventuelle construction sur cette parcelle: périmètre protégé de la Vieille-Ville, difficultés à construire autre chose que du logement, comme les locaux administratifs ou le garage collectif, intervention de la Commission des monuments, de la nature et des sites, non-compensation des places de parc perdues, problèmes pour les véhicules de secours, abattage d'arbres, vestiges archéologiques, distance légale de 8 m aux bâtiments de l'autre côté de la rue Jean-Calvin, faible luminosité, perméabilité entre les Rues-Basses et la ville haute, manque d'intérêt du milieu immobilier pour cette parcelle, y compris la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, absence de solution raisonnable pour les implications financières standard. Enfin, la commission des pétitions avait

entériné le classement de la pétition – mais on a vu dans quelles conditions – et un conseiller municipal a soulevé le problème des eaux souterraines. Bref, lancer ce projet reviendrait à jeter l'argent par les fenêtres. L'énumération de ces arguments, alors qu'aucun n'a été présenté en faveur du projet, montre qu'il s'agit d'illustrer le proverbe «Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage». En tout cas, on n'est pas dans une démarche rationnelle et sérieuse.

La position du Conseil administratif a été largement contestée lors des deux auditions suivantes. Je ne reviens pas sur les plans financiers et les variantes. Le représentant de la FPLC a affirmé qu'il y avait des pistes à creuser et que ce n'était pas mission impossible. A écouter le Conseil administratif, on n'aurait aucune raison d'aller de l'avant. On aurait pu s'arrêter là. Heureusement, l'engagement citoyen des représentants de l'AHCVV et la commission de l'aménagement et de l'environnement ont permis de travailler de manière approfondie pour voir ce qu'on pouvait faire de ce crédit d'étude.

Si on accepte d'avancer avec celui-ci pour prévoir un concours, on répond simplement à une décision du souverain; jusqu'à preuve du contraire, ses décisions ont une force relativement obligatoire. Cela fait bientôt vingt-cinq ans que le vote de 1995 a eu lieu. Quel est le résultat? Nous avons une friche qui sert de parking: c'est un véritable chancre qui provoque du trafic automobile parasite de la part des automobilistes qui connaissent son existence, traversent la rue de la Rôtisserie pour voir s'il y a une place et repartent. Cela a transformé cette rue, qui devrait être une zone de rencontre, en une artère à peu près sans intérêt. Les décisions prises par ce Conseil municipal, multiples comme cela a déjà été indiqué, ne peuvent pas continuer d'être foulées au pied de cette façon. Il est indispensable que ce concours soit lancé aux conditions dont il a été fait mention tout à l'heure.

J'aimerais conclure en disant qu'il est assez amusant d'entendre les représentants du Parti libéral-radical se porter au secours du soldat Pagani. C'est comique. Et il est étonnant de les voir soutenir le fait qu'on ne respecte pas les décisions de la population, notamment la votation de 1995.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est déjà au tour de M^{me} Delphine Wuest.

 M^{me} Delphine Wuest (Ve). Merci, Monsieur le président. J'ai beaucoup aimé l'intervention de M. de Boccard et j'aimerais répondre à certains points.

Il parlait du contexte patrimonial. Alors, une friche... ça peut être un patrimoine végétal, de la biodiversité, je veux bien, mais la friche actuelle est un parking de quinze à trente places, pas assez grand pour qu'on y trouve une place

mais c'est déjà du béton. Entre friche et béton, on peut donc s'en passer, du point de vue patrimonial. On peut construire autre chose. Quant à proposer la conversion des locaux administratifs en logements, c'est une excellente idée. Les Verts vous suivront et signeront un texte avec vous, pas de souci! Enfin, M. de Boccard parlait de dix à vingt logements. C'étaient les chiffres du Conseil administratif. Les habitants de la Vieille-Ville et leurs architectes proposaient entre trente-sept et quarante-huit logements, c'est donc un tout petit peu plus...

J'ai ensuite admiré la souplesse et les circonvolutions effectuées par M. de Boccard pour amener le fait que les Verts veulent finalement bétonner au lieu de soutenir les arbres et la végétalisation. Là, on passerait d'un parking à du logement; le béton est donc déjà présent. Et puis nous pourrions végétaliser les toits et faire d'une pierre deux coups. Je crois que nous sommes finalement assez cohérents dans ce qu'on veut. Certains pourraient dire qu'il n'y a pas beaucoup de parcs en Vieille-Ville. Non, non, il y a la terrasse Agrippa-d'Aubigné, la promenade de l'Observatoire, celle du Pin... Si vous voulez végétaliser, d'autres quartiers ont besoin de plus d'arbres et de parcs, comme la Jonction.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande encore une fois de respecter la volonté populaire et de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec la recommandation. (*Applaudissements*.)

M^{me} Maria Casares (S). Je ne reviendrai pas sur le contenu de la pétition, puisque mon collègue s'est largement exprimé sur la position du Parti socialiste. Je voulais relever avec une pointe d'ironie l'intervention de M. de Boccard, qui s'exprimait au nom du Parti libéral-radical. Depuis dix ans que je suis au Conseil municipal, celui-ci s'est toujours montré assez virulent sur la transformation des locaux administratifs en appartements locatifs. Je suis donc très contente de ce revirement et pleinement satisfaite de cette position. Si le Parti socialiste dépose un objet en ce sens, je ne doute pas que le Parti libéral-radical le soutiendra.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Je cède la parole à M. Pierre Scherb.

M. Pierre Scherb (UDC). Merci, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre est toujours très attentive aux souhaits de la population et à ses projets. Nous aurions aimé aller en ce sens en renvoyant la pétition au Conseil administratif. Néanmoins, le site est très difficile, avec des contraintes de niveau et une problématique de surcoûts financiers qui ne peut être traitée à la légère. M. Jotterand a largement évoqué tous les problèmes d'une construction dans ce

périmètre Calvin-Pélisserie. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit, je ne le contredirai pas, tant il nous a convaincus qu'il était trop compliqué de construire là. Nous nous rallions plutôt à la proposition du Parti libéral-radical, c'est-à-dire construire un square. Nous classerons donc la pétition.

M. Pierre de Boccard (PLR). Nous ne parlons pas de la défense de M. Pagani. Nous parlons d'un projet qui n'est pas bon, même s'il a été accepté en votation par la population il y a des années et des années. La donne a changé. On a quand même construit beaucoup de logements en ville. Nous avons la possibilité de transformer les bâtiments administratifs, qui appartiennent à l'Etat et non à des privés, en logements. C'est une très bonne idée, qui redonnerait vie à la Vieille-Ville qui en a grandement besoin, comme le Parti démocrate-chrétien le disait.

Sur l'aspect patrimonial, ce n'est pas les arbres, la petite forêt qu'il faut considérer, mais les bâtiments de la rue Jean-Calvin. Le nouvel immeuble jurerait avec ces immeubles historiques. Et il y a des problèmes de distance légale entre ces constructions. La végétalisation en toiture, c'est bien sympa mais, à part les habitants, qui la verra? Comme je l'ai dit avant, faisons un puits de lumière, un square, un petit bar-restaurant à côté, avec l'Alhambar, et tous les habitants de la ville pourront profiter de cet endroit.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je suppose qu'on a encore pas mal de choses à discuter. Est-ce que l'Alternative pourrait faire des discours un peu plus courts? Parce que ça traîne et on est déjà tous fixés depuis un bon moment. C'est bien de se congratuler parmi, mais on peut passer au vote. Les discours sont sirupeux et je commence à m'endormir. (*Commentaires*.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, nous voilà avancés. La parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. J'avoue que je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Pastore a dit. (*Rires.*) C'est toujours le même discours. Je siège dans ce Conseil depuis 2007 et on entend la même chose à gauche et à droite au sujet de la Pélisserie. On est bien d'accord. Mais le béton, apparemment, que ce soit un immeuble ou un parking, ne dérange certains partis que si c'est un parking, pas quand c'est un immeuble. Pourtant, sous un immeuble, en principe, on essaie de mettre un parking. Cela évite que les voitures ne restent dans la rue.

Dans cette partie de la Vieille-Ville, il y a encore quelques petits commerces, très difficiles d'accès aux personnes handicapées, qui arrivent de moins en moins à y venir avec leur véhicule spécialisé. Les véhicules qui les déposent ont aussi un problème d'accès dans ce secteur. Il ne faut pas oublier ces personnes, comme on le fait de plus en plus souvent. Je rappelle que, hormis la ligne de bus 36, qui a un parcours spécial, il n'y a aucun accès en transport public à l'intérieur de la Vieille-Ville. Vous voulez supprimer un parking pour faire un petit immeuble entre copains de coopérative, OK. C'est votre avis. Néanmoins, on oublie que ce parking est réservé trois jours par semaine aux véhicules des marchands du marché de la Fusterie, mercredi, jeudi et samedi. C'est un tout. On doit vivre les uns avec les autres.

J'apprécierais beaucoup qu'on arrête de faire revenir les mêmes dossiers parce qu'on les a refusés, parce qu'ils n'ont pas été acceptés, parce qu'ils n'ont pas été mis en pratique. C'est le cinquième texte sur la Pélisserie depuis 2007. On redépose encore et toujours les mêmes textes. Le Parti libéral-radical refusera celui-ci encore et toujours.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 37 oui contre 23 non (1 abstention).

 Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 février 2018: «Des allocations, pas des aumônes!» (P-379 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 7 février 2018. La commission, placée sous la présidence de M^{mes} Hélène Ecuyer et Sophie Courvoisier, a étudié cette pétition en séances des 26 février et 3 septembre 2018. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Vadim Horcik pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 175^e année»: Commission, 5466.

Séance du 26 février 2018

Audition de M. Pascal Holenweg, pétitionnaire

M. Holenweg dit que la pétition reprend le texte d'une motion déposée à l'avant-dernière séance du Conseil municipal, et pour laquelle l'urgence avait été demandée afin de la renvoyer à la commission sociale.

L'urgence a été refusée, alors même qu'elle était justifiée par le fait que la conseillère administrative avait annoncé le dépôt prochain d'une proposition de modification de règlement sur les allocations sociales. La pétition reprenant intégralement le texte de la motion a donc été déposée afin qu'une commission du Conseil municipal puisse tout de même se prononcer sur la question, puisque les pétitions sont directement renvoyées à la commission des pétitions, sans qu'il y ait besoin de demander leur traitement en urgence, et que le rapport de la commission doit être rendu dans les trois mois.

La pétition demande le retour à la réglementation initiale des allocations de rentrée scolaire. Les modifications de ce règlement effectuées par le Conseil municipal ont été contestées par la conseillère administrative auprès de la Commission fédérale de la concurrence (Comco), qui a relevé que la disposition du nouveau règlement limitant la validité des bons qui remplacent les allocations à des commerces de la Ville de Genève est contraire à la législation fédérale.

En effet, si la Ville décide de transmettre des allocations en bons ou en carte de débit il faut que ces bons ou cartes soient valides sur la totalité du territoire suisse. Le Conseil administratif a donc annoncé qu'il allait proposer une modification du règlement afin de remplacer les bons par des cartes de débit valables dans des commerces reliés en réseau, qui doivent s'annoncer auprès de la Ville pour pouvoir faire partie du réseau.

Ces cartes seraient envoyées à tous les bénéficiaires d'allocations, respectivement 2571 familles pour 3838 enfants, ce qui représente aux minimum 2571 cartes de débit qui doivent être fabriquées et envoyées par la Ville de Genève. Les bénéficiaires de ces allocations ne pourraient utiliser ces cartes de débit que dans des commerces ayant accepté de faire partie du réseau qui doit être mis sur pied par la Ville de Genève. Ces commerces devront ensuite s'adresser à la Ville pour pouvoir être remboursés des achats faits par les cartes de débit – que les commerces ne pourront, eux, pas utiliser.

Les pétitionnaires considèrent que la mise en place d'un nouveau service, une petite usine à gaz, à l'intérieur de l'administration municipale n'a pour but que de permettre de complaire à la décision du Conseil municipal de transformer une allocation versée en argent en aumône distribuée sous forme de bons comme au XIX° siècle.

De ce fait ils proposent par la motion et la pétition d'en revenir au règlement initial qui voulait que les allocations scolaires soient versées, comme toutes les allocations sociales du canton, sur un compte postal ou bancaire. Cela économise du personnel, la mise sur pied d'une administration, d'un réseau, d'une procédure de distribution de cartes de débit et le remboursement aux commerces des achats faits par ces cartes de débit.

Ouestions

Une commissaire souhaiterait savoir s'il estime que les cartes de types «cadeau» pour des enseignes telles que Manor ou iTunes sont moyenâgeuses.

M. Holenweg répond que ces cartes sont certes matériellement modernes mais transformer une allocation sociale, qui est un droit, en bons-cadeaux a effectivement quelque chose de moyenâgeux, en tout cas rappelle le XIX^e siècle. Les aides sociales étaient distribuées sous cette forme jusqu'aux années 1930 et la mise en place de l'Etat social qui a permis de verser ces allocations en argent.

Une commissaire souhaiterait savoir quelle est la base légale sur laquelle M^{me} Alder s'est appuyée pour décider de distribuer une allocation.

M. Holenweg explique que le Conseil municipal avait décidé, sur proposition du Conseil administratif, d'allouer une allocation de rentrée scolaire à tous les habitants de la Ville de Genève qui bénéficient d'un subside cantonal d'assurance maladie. Il croit se souvenir que la proposition émanait de M. Guy-Olivier Segond, dans les années 1980.

Un commissaire explique qu'il avait le souvenir que cette proposition avait été amenée par M^{me} Alder il y a trois ans.

M. Holenweg répond qu'il y avait eu à propos de la décision de la Ville d'accorder une allocation complémentaire à l'allocation complémentaire cantonale accordée aux rentiers AVS et AI une contestation du Canton, qui estimait que les communes n'avaient pas ce droit. La Ville avait fait recours afin de maintenir son allocation, elle avait gagné ce recours et l'autorisation de distribuer cette allocation.

Une commissaire demande s'il s'agit de prestations complémentaires.

M. Holenweg répond qu'il ne s'agit pas, avec l'allocation de rentrée scolaire, de prestation complémentaire, mais qu'il s'agissait bien pour les rentiers AVS et AI d'une allocation complémentaire aux allocations complémentaires cantonales. La Ville verse ainsi des allocations que les autres communes ne versent pas, une prestation complémentaire aux prestations complémentaires et une allocation de rentrée scolaire.

Une commissaire précise qu'il s'agit de 185 francs pour une personne seule et environ 265 francs pour un couple.

M. Holenweg précise que si Genève est la seule commune à offrir cette prestation, c'est qu'elle a été la seule à avoir demandé le droit de le faire.

Une commissaire rappelle que M. Longchamp était venu expliquer à la commission du règlement pourquoi il estimait qu'il fallait, dans le décompte des prestations complémentaires cantonales, d'abord inclure, dans le calcul les ressources, la prestation complémentaire communale. Elle rapporte qu'il avait ensuite parlé de l'origine de ces prestations en expliquant que dans le passé, les gens avaient le droit d'aller dans des magasins afin de se pourvoir en fruits, légumes, charbon, etc.

La présidente rappelle qu'il s'agissait encore des années 1960.

M. Holenweg acquiesce et explique qu'il s'agissait du système des années 1930 qui a perduré jusque dans les années 1960 et que Guy-Olivier Segond a transformé en prestations sociales.

Une commissaire souhaiterait savoir quelles sont les dépenses qui incombent aux parents, au moment de la rentrée scolaire, qui ne rentrent pas en compte lors des distributions qui se font dans le cadre de l'école.

M. Holenweg fait une liste exhaustive qui comprend les tenues de gymnastique, certaines chaussures, le paiement des voyages scolaires, etc. Il précise que tout ce qui n'est pas un objet d'étude est payé par les familles.

Une commissaire s'interroge sur la possibilité que la Ville offre cela à tout le monde.

M. Holenweg répond que cela serait très compliqué en termes d'administration, car on devrait alors créer une administration municipale parallèle à l'administration cantonale. Le système d'allocations versées en nature est vraiment le plus simple.

Une commissaire rappelle que la motion déposée, notamment par le Parti libéral-radical, visait à éviter que cet argent ne soit dépensé à l'extérieur de la frontière.

Une commissaire intervient et explique qu'elle visait également à soutenir le commerce local.

Une commissaire aimerait alors savoir quelles solutions peuvent exister pour que ces sommes profitent aux commerces locaux et ne soient pas utilisées de l'autre côté de la frontière.

M. Holenweg répond que l'objet d'une allocation sociale n'est pas de soutenir le commerce local. Cette allocation de rentrée scolaire a pour but de permettre

aux familles qui bénéficient du subside cantonal d'assurance maladie de payer des fournitures scolaires.

Dès lors, si on veut que les allocations puissent bénéficier au commerce local, il faudrait que toutes les allocations sociales soient versées sous forme de bons, utilisables uniquement dans les commerces genevois. Cependant selon le préavis de la Comco il n'est pas possible à une collectivité publique de réserver des bons à des commerces privés de son seul territoire, et ces bons doivent être utilisables dans toute la Suisse...

Une commissaire explique qu'en poussant le raisonnement, il est envisageable que si le commerce local s'appauvrit, alors les rentrées fiscales seraient moindres, ce qui impacterait alors les allocations.

M. Holenweg rappelle qu'il s'agit d'allocations sociales et qu'elles n'ont pas pour fonction de soutenir le commerce local. Elles permettent aux bénéficiaires de ces allocations d'exercer des droits fondamentaux.

Un commissaire souhaiterait savoir si la proposition du Conseil administratif va leur faire perdre ou gagner de l'argent.

M. Holenweg estime que cette décision fera perdre de l'argent à la Ville, car cela implique en effet une administration spéciale, des cartes des envois postaux et une organisation complète.

Un commissaire aimerait savoir si cette disposition favorise le commerce local.

M. Holenweg estime que ce n'est pas le cas, car d'une part il ne s'agit que de 2571 familles qui pourraient utiliser ces cartes et que si un grand distributeur suisse comme Migros ou Coop s'inscrit dans le réseau, on ne voit pas ce que le commerce local y gagnera. Pour soutenir le commerce local il faut construire des instruments qui lui permettent par exemple de payer des loyers moins cher ou de réformer la taxe professionnelle.

Un commissaire aimerait savoir quel serait l'impact écologique de cette disposition.

M. Holenweg avoue ne pas avoir vérifié l'impact écologique de cette mesure. Quoi qu'il en soit il estime que la mise en place de ce système, l'impression et la fabrication de cartes, etc. aura sans doute un coût en termes d'écologie.

Un commissaire souhaiterait savoir à quel moment de l'année ces allocations étaient payées.

M. Holenweg avoue ne pas le savoir, cependant il suppose que cela n'est pas déterminant.

Un commissaire aimerait savoir si les familles qui reçoivent l'argent sont obligées d'acheter des fournitures scolaires.

M. Holenweg explique que les allocations servent soit à payer des fournitures scolaires, soit à rembourser les dépenses qui auront été faites de toute manière pour les acheter.

Un commissaire aimerait savoir si M^{me} Alder est obligée de fournir des bons à ces familles ou s'il y a une autre solution, par exemple commander du matériel et le distribuer.

M. Holenweg répond que la décision du Conseil municipal l'oblige à distribuer des bons et que la loi fédérale la contraint à ce que ces bons soient valables partout en Suisse.

Un commissaire demande si les achats sur internet seraient possibles.

M. Holenweg acquiesce, mais à la condition qu'il s'agisse de cartes valables pour des achats sur internet. Dans le cas des allocations versées sur un compte bancaire ou postal, la question ne se pose pas.

Un commissaire estime qu'aujourd'hui des solutions intelligentes peuvent être trouvées, par exemple des astuces afin de trouver du matériel meilleur marché. Il explique qu'il y a une pression des achats et que par cette démarche, ils donnent une réponse dans ce sens. Il estime que la notion d'allocation pourrait être revisitée ou favoriser des méthodes de récupération par exemple.

M. Holenweg répond qu'on parle d'une allocation sociale. La question est de savoir si cette somme est versée comme n'importe quelle allocation sociale si elle est versée comme des bons qui ne seraient utilisables que dans certains commerces et pour certaines fournitures uniquement. Il s'agit d'une allocation, pas d'une aumône. En tant que telle, elle doit correspondre aux règles qui s'appliquent aux allocations sociales.

Un commissaire demande donc à M. Holenweg si c'est l'aspect du «bon» qui le dérange.

M. Holenweg explique que ce qui a initié le débat est que d'une part, fonctionnellement, l'obligation qui est faite par la modification du règlement de monter un réseau et de prévoir les dispositions souhaitées serait une charge très lourde pour la Municipalité et deuxièmement, l'allocation de rentrée scolaire ne doit servir qu'à payer des fournitures scolaires dans certains commerces.

Un commissaire aimerait savoir s'il a une estimation des charges qui incomberaient à la Ville du fait de ce système, et si cela nécessitera l'engagement de nouveaux fonctionnaires.

M. Holenweg répond qu'il faudra attendre la proposition du Conseil administratif afin d'en savoir plus à ce sujet.

Une commissaire propose d'auditionner M^{me} Alder.

Discussion et vote éventuel

La présidente ouvre la discussion. Elle signale en préambule que parmi les magasins sociaux il existait aussi des magasins d'habits pour les enfants. Les gens recevaient des bons pour ces magasins et il n'y avait qu'un magasin fait pour cela. Cependant elle explique que les gens recevaient des bons lorsqu'ils allaient chercher des légumes ou du combustible. Après cela un système monétaire a été implanté entre M. Guy-Olivier Segond et M. Michel Rossetti et le changement s'est fait. De plus elle insiste sur la nécessité que l'enfant puisse disposer de chaussures neuves, car cela permet de limiter les accidents. Elle imagine mal la Ville organiser un magasin pour les fournitures, ce qui serait très compliqué.

Elle demande alors si des marques ne devraient pas être proposées, car trop chères.

Une commissaire est surprise de ce débat. Elle s'étonne que les bons puissent être considérés comme quelque chose de honteux. Elle explique qu'il y a bien des systèmes qui fonctionnent ainsi, les tickets restaurants, des cartes de fidélité, des bons d'achat, etc. Elle comprend mal ce discours. Elle estime qu'un bon d'achat représente de l'argent et qu'il n'est pas dégradant de payer avec. On pourrait imaginer des bons de rentrée scolaire à la place des cartes; elle ne voit donc pas où est la complication.

M. Holenweg répond et explique qu'il n'est pas possible de forcer les commerçants à accepter ces bons. Dès lors, les commerces ne recevront pas d'argent et se feront rembourser les bons. La Ville devra mettre en place une administration pour rembourser ces sommes et c'est pour cela qu'il considère le système de compte bancaire comme plus facile, général et rationnel. De plus, pour ce qui est relatif à la symbolique, il rappelle que des termes durs ont été employés durant le débat et il invite à se méfier de discours trop tranchés.

Une commissaire estime que la Ville de Genève se doit de soutenir ces commerçants.

M. Holenweg questionne sur l'utilité de ce changement de règlement puisque les bénéficiaires peuvent dépenser leur argent où bon leur semble et, donc, dans les commerces genevois s'ils le souhaitent.

Une commissaire demande alors si cette pétition n'arrive pas un peu trop tard puisque M^{me} Alder doit mettre en place ce système.

Une commissaire estime que l'audition de M^{me} Alder serait intéressante.

M. Holenweg précise que M^{me} Alder est tenue d'amener cette modification, car il s'agit d'une modification du règlement.

Une commissaire rebondit sur les propos de M. Holenweg et explique que les cartes, bons d'achat ou bons-cadeaux tiennent clairement de l'économie privée.

Ces cartes sont un choix que l'on fait lorsqu'on décide d'en acheter ou d'en offrir une. Cependant, dans le cas présent il s'agit d'une logique de solidarité, d'un droit qui découle de la nécessité économique dans laquelle se trouvent les personnes résidant sur la commune de Genève. Ces dernières doivent prouver qu'elles ont un revenu extrêmement modeste et ont des dépenses comme les frais scolaires qui viennent grever leur budget.

Un commissaire explique que pour les Verts, cette décision était selon eux un geste de mauvaise humeur de la part de la droite, qui ne s'est pas avérée très responsable du point de vue de la gestion publique. Les Verts estiment que ce règlement est antisocial, anti-économique et anti-écologique. En effet il explique que ce règlement introduit un précédent relatif à la solidité du droit social: il transforme un droit universel à une allocation en une prestation stigmatisante.

Pour ce qui est du côté anti-économique, il explique qu'il y a déjà eu entre 60 000 et 80 000 francs de dépensés afin d'étudier ce changement de règlement et cela ne représente qu'une infime partie du coût que cela va engendrer lorsqu'il faudra faire des appels d'offres, constituer des dossiers, différencier les entreprises, etc.

D'un point de vue écologique, il estime également que cela ne fait pas sens. Car si la Ville désire s'engager vers davantage de production locale et davantage de respect de l'environnement, elle pourrait le faire en produisant, par exemple, une charte qui permettrait de s'assurer que les entreprises rentrant dans les conditions posées (tant sociale, environnementale que locale) puissent être les seules à pouvoir recevoir les bons.

Finalement les Verts estiment que le Conseil administratif n'était pas obligé de modifier ce règlement et il explique qu'ils n'en sont pas satisfaits.

Une commissaire estime que cette allocation de rentrée peut aider les familles. En effet les frais pour des familles qui n'ont pas de grands revenus sont parfois très lourds et cela met souvent ces familles, qui vivent à Genève, dans des situations très compliquées.

Les magasins tels que Caritas sont certes des options intéressantes, mais elle reconnaît que cela n'est pas toujours aisé pour les enfants ou les familles de recourir à ces solutions. Il s'agit avant tout pour elle de laisser le choix à ces familles; cependant, si de l'argent doit être investi, elle explique qu'elle préfère que cet argent bénéficie à l'économie genevoise.

M. Holenweg propose que les commissaires se prononcent sur la proposition d'audition de M^{me} Alder. Ainsi, si la proposition est acceptée, il propose que le débat reprenne après l'audition.

Les commissaires acquiescent.

La présidente soumet au vote de commission la proposition d'audition de M^{me} Alder.

La proposition d'audition de M^{me} Alder est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 10 oui (4 S, 1 Ve, 1 DC, 1 LR, 2 MCG, 1 EàG).

Séance du 3 septembre 2018

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social et de M. Radek Maturana, adjoint de direction au Service social en charge des prestations financières

M^{me} Alder remarque que la pétition est d'actualité car c'est la période de rentrée scolaire. Cette allocation est délivrée depuis 2013. En 2017 ce ne sont pas moins de 2514 familles qui ont bénéficié de cette allocation, soit 3775 enfants. Le montant inscrit au budget est de 533 900 francs.

Comme elle l'a déjà dit, le système en vigueur jusqu'à cette rentrée scolaire, soit la délivrance de cette prestation sous forme monétaire, était une manière très efficace car elle réduisait au minimum les frais administratifs. Ce système fonctionnait bien socialement et avec les différents partenaires et les familles.

Suite aux débats qui ont eu lieu au Conseil municipal, une majorité a décidé de délivrer cette prestation autrement. Dans la délibération, il était bien spécifié que la prestation devait être délivrée uniquement sur le territoire de la Ville de Genève. La Commission de la concurrence (Comco) après question du Conseil municipal avait répondu qu'on ne pouvait pas circonscrire une prestation uniquement sur le territoire de la Ville.

Aujourd'hui lors de cette rentrée scolaire, la prestation est proposée sous la forme d'une carte électronique. Le Service social, dans un temps très court, a énormément travaillé pour respecter cette décision de la majorité du Conseil municipal et pour ne pas prétériter la prestation et les familles. La prestation correspond à la demande par une carte électronique permettant aux familles d'acheter des fournitures scolaires allant des crayons aux affaires de gymnastique. Le réseau de partenaires fait que la prestation soutient le commerce de proximité. Pour le Conseil administratif et son service, le plus important est que cette prestation permet de subvenir aux besoins des enfants à un moment de l'année où le budget est particulièrement mis à contribution. Il faudra par la suite analyser si la manière de fonctionnement joue ou s'il faut revoir les points faibles de ce système. Elle explique par contre qu'il aurait été impossible de rembourser dans les points info-services les bénéficiaires sur la base de tickets, cela aurait occasionné de nombreux problèmes; ce point a d'ailleurs été soulevé dans les délibérations.

M. Schroft poursuit en expliquant que l'allocation de rentrée scolaire sous la forme d'une carte magnétique date de janvier 2017, lorsque le Conseil municipal a voté le projet de délibération PRD-130 modifiant le règlement relatif aux aides financières du Service social, le LC 21511, article 23A: le montant de l'allocation sera versé sous forme de bon uniquement valable dans les commerces de la Ville de Genève. Puis le Conseil administratif a validé la mise en œuvre du versement de l'allocation sous la forme d'une carte électronique de dépense et la mise en place d'un réseau partenaire. Cette carte a été développée sur la base des technologies utilisées par les grandes surfaces. Le visuel de la carte a été fait par Zep, dessinateur genevois. Le réseau des partenaires s'est constitué en 20 points de vente qui ont répondu à l'appel fait dans la *Feuille d'avis officielle* et sur le site de la Ville de Genève. Les principaux articles seront des fournitures scolaires et articles en lien avec l'enseignement de la musique, du sport et enfin des outils électriques et électroniques à vocation éducative.

M. Schroft présente la répartition des commerces au centre-ville, à Balexert et également au M-Parc. Il y a une répartition des magasins sur le territoire cantonal. Il présente le formulaire, qui se veut simple et facile d'accès. Les prestations de base afin d'accéder à la prestation n'ont pas changé. La communication aux parents se fait par la fourre scolaire pour chaque élève scolarisé en Ville de Genève avec une explication sur le fonctionnement et la liste des commerces accessibles avec la carte. Des collaborateurs peuvent répondre aux questions en étant joints par un numéro d'information gratuit.

Un commissaire aimerait savoir si la carte est nominale. M. Maturana répond qu'aucun nom n'est inscrit sur la carte, la personne la présentant dans un magasin est considérée comme légitime à l'utiliser et aucun contrôle d'identité ne peut se faire.

A la question sur l'aspect sécuritaire en cas de vol, M^{mc} Alder répond que quand la prestation était distribuée sous forme financière, le problème restait le même. Elle souligne la volonté de ne pas stigmatiser les gens en accédant aux informations sensibles. M. Matura explique qu'ils ont essayé de sécuriser le système en faisant un double envoi. Le premier, comme par le passé, informe la personne de son droit à la prestation qui sera faite sous forme de carte et arrivera dans un délai de cinq jours. Il y a possibilité de blocage sur ces cartes. En cas de besoin le service peut également éditer une carte et demander à la personne de venir la retirer, comme pour une situation d'une perte ou d'un vol d'argent physique. La personne peut appeler le Service social afin qu'il bloque la carte et effectue une réémission. Il souligne qu'ils n'ont pas assez de recul et qu'ils ont préféré avoir une certaine souplesse.

Une commissaire aimerait savoir s'il est possible d'évaluer le coût de ce changement. M^{me} Alder répond que les coûts externes engendrés par ce nouveau

système sont estimés à 60 000 francs. Les coûts d'envoi et de fabrication sont également de 16 000 francs, ces coûts ont été absorbés à budget constant dans le budget du Service social. Les 3 ETP engagées pour ce travail le sont toujours, M. Maturana a utilisé beaucoup de son temps pour la mise en place de cette nouvelle formule, ceci dans un temps très court pour réaliser le projet. Une belle prouesse du service, remerciement est fait à M. Righetti, chef d'unité de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), qui a beaucoup contribué également pour qu'ils puissent construire un projet solide. Une évaluation est prévue.

La même commissaire demande s'il est prévu que le nombre d'enseignes puisse changer d'une année à l'autre. M. Schroft répond que c'est une première, des ajustements seront à faire. M^{me} Alder ajoute qu'ils prendront en compte les bilans par rapport aux familles. Selon le bilan, le réseau de partenaires se refera chaque année. M. Maturana ajoute qu'en cas de retour des familles, insatisfaites du choix proposé, ils pourront en tenir compte et effectuer des ajustements pour les prochaines formules. Tout est prévu pour le renouvellement pour une année.

M^{me} Alder explique que si la carte devait être peu utilisée, son service devrait s'en préoccuper et faire en sorte que les allocations aillent aux personnes qui en ont le plus besoin. Elle souligne le problème récurrent du non-recours aux prestations. Il faudra un peu de temps afin de pouvoir établir les constats nécessaires.

A la question de savoir s'il y a eu de nombreux appels sur le numéro gratuit, M. Maturana répond qu'ils sont dans les mêmes ordres de grandeur que les années précédentes, il n'y a pas eu de hausse, cependant il faut encore le temps que les parents prennent connaissance des documents. Ils effectuent un suivi statistique de ces questions et cela sera pris en compte dans leur évaluation. Il est possible que des questions arrivent.

Un commissaire a cru entendre que les allocations étaient versées en décembre. M^{me} Alder précise qu'elles pouvaient être demandées jusqu'en décembre. L'information est donnée aux familles à la rentrée. M. Maturana explique que le délai pour déposer la demande est du mois d'août à fin décembre, selon le règlement municipal qui gère les prestations financières. Cette partie du règlement n'a pas changé.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi le pétitionnaire appelle cette carte une carte de pauvre et n'approuve pas. Il aimerait entendre du point de vue social s'il est stigmatisant d'avoir cette carte comme présentée aujourd'hui. M^{me} Alder répond que la carte a été montrée à différents partenaires afin d'avoir des opinions, et ils ne l'ont pas trouvée stigmatisante. Elle répond qu'ils effectueront un bilan.

Une commissaire aimerait savoir à quelle date les parents reçoivent la carte. M. Maturana explique que les parents doivent maintenant remplir le formulaire,

le renvoyer pour que le Service social puisse l'examiner et se consulter afin de donner rapidement une réponse. Les premières vont être envoyées la semaine prochaine. La commissaire aimerait savoir si les parents dans le futur ne pourraient pas recevoir l'information avant la rentrée scolaire, sachant que la plupart des parents achètent les fournitures avant la rentrée scolaire. M^{me} Alder répond que c'est ce qu'ils feront après avoir une bilan de cette première expérience, elle explique qu'ils sont tout à fait conscients de ce fait. M. Maturana ajoute que, malheureusement, les délais aujourd'hui présents dans le règlement municipal courent de fin août à fin décembre. Il faudrait alors modifier le règlement.

Un commissaire demande si la carte est produite par la CMAI. M. Maturana répond qu'elle est produite par GiftCard qui est un des leaders sur le marché basé à Zurich. Le commissaire poursuit que dans les débats au Municipal il était fortement question du soutien au commerce local et régional. Il doute que Manor, Migros et autres grands commerces puissent être qualifiés de commerces de proximité, il aimerait savoir si la possibilité de mettre une carte Léman a été envisagée. M^{me} Alder répond qu'ils ont considéré cette idée, cependant dans les débats est revenue la question de la frontière ainsi que des commerces situés en France. Comme le léman est une monnaie régionale, ils se sont trouvés dans la difficulté que certains habitants vont effectuer leurs courses en France. M. Schroft explique que la CMAI a évoqué cette possibilité, mais qu'il s'agit d'une monnaie et pas d'un bon. M^{me} Alder souligne que le gros problème de la proximité des commerces est le commerce par internet. C'est cela qui tuera le commerce tout court.

Une commissaire aimerait savoir comment se déroule le processus lorsqu'il y a des enfants d'âges différents. M. Schroft répond qu'il s'agit du total de la somme sur une seule carte, délivrée aux parents.

Un commissaire aimerait connaître la validité de la carte et savoir s'il était possible de mettre une validité jusqu'à la fin des cours. M^{me} Alder explique qu'ils ont limité à un exercice budgétaire afin d'être lisible. Le commissaire répond qu'il y a de nombreux cas qui sont confrontés à ce problème, par exemple la culture. En exemple, des budgets votés en décembre pour un festival qui a lieu l'année suivante. Les budgets du Grand Théâtre eux aussi dépassent les exercices budgétaires et cela ne semble pas poser de problème.

Une commissaire aimerait savoir si la carte peut être rechargée afin d'éviter trop de déchets. M. Maturana répond que ce n'est pas prévu et que cela fera partie des choses à examiner. Environ 60% des bénéficiaires redemandent l'allocation l'année suivante.

Pour répondre à ce qu'il en est d'un solde sur la carte, M. Maturana répond que le solde est perdu et c'est pour cela qu'ils sont le plus clairs avec les conditions d'utilisation de la carte. M^{me} Alder explique que les documents sont traduits en six langues. M. Schroft explique ainsi que M. Maturana qu'il y a plusieurs

possibilités d'accéder malgré tout à son solde selon les technologies utilisées par les commerçants. A la demande d'un commissaire si la carte est un lecteur que les commerces possèdent déjà, M. Maturana acquiesce. A la question d'un commissaire sur le paiement de Zep pour son dessin, M^{me} Alder répond qu'il l'a fait bénévolement.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a un trafic de cartes. M^{me} Alder répond qu'il y a des moyens de contrôle afin de vérifier les évènements signalés, elle ne pense pas que cela soit un risque majeur. Ce système de paiement via la carte électronique pourrait encore évoluer, par exemple par un système d'applications pour smartphone.

Discussion et vote

Le vote immédiat est accepté par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

Un commissaire est pour le classement en l'état, lorsque le retour sera fait sur l'évolution de cette carte, alors il y aura peut-être des modifications.

Une commissaire propose une recommandation: «de choisir un mode acceptable et rationnel en fonction du bilan de la première année d'expérience». Il faudra voir quel sera le mode le plus acceptable et rationnel pour que les prestations soient au bénéfice des familles qui y ont droit. Une commissaire estime cette recommandation non pertinente. Elle annonce que son parti est pour le classement. Un commissaire estime qu'il serait mieux d'attendre. Un commissaire félicite que la magistrate ait évité la stigmatisation. Il annonce que son parti votera pour le renvoi de cette pétition. Un commissaire annonce que son parti est pour le classement de cette pétition.

Le classement de la pétition P-379 est accepté par 9 oui (1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 6 non (2 EàG, 4 S). La pétition P-379 est donc classée.

Annexe: pétition P-379



Détition au Conseil Municipal de la Ville de Genève :



Fort mal inspirée par un mélange de mépris social et de clientélisme corporatiste, une majorité de votre Conseil a, l'année demière, décidé d'imposer le versement de l'allocation de rentrée scolaire accordée aux familles qui y ont droit parce qu'elles en ont besoin, sous forme de bons valables uniquement dans les commerces de la Ville de Genève acceptant de se prêter à cet exercice.

Le 2 octobre 2017, la Commission de la concurrence (COMCO) adressait à la Ville une recommandation concernant cette funeste décision : de l'avis de la COMCO, qui ne se prononce pas sur le fond, la restriction aux commerces de la Ville de Genève de la validité des bons que le Conseil municipal avait décidé de substituer aux versements est contraire au droit fédéral.

Par cette recommandation de la COMCO, le prétexte du soutien au commerce genevois, allégué par les auteurs de la modification du règlement relatif aux aides financières du service social, se retrouve dissout dans sa propre insignifiance, et il ne reste de motivation de leur décision que celle de bien faire comprendre aux bénéficiaires de ces aides en quel mépris on les tient.

Le Conseil administratif n'en a pas moins décidé d'appliquer ce qui reste de la décision du Conseil municipal, et de mettre en place pour complaire à la nouvelle disposition règlementaire (art. 23A al. 5 du règlement), des "cartes électroniques de dépenses" et "un réseau de commerces partenaires", réseau qui ne comprendrait même pas l'ensemble des commerces de la Ville mais seulement ceux qui seraient d'accord d'y participer, mais pourrait en revanche comprendre des commerces de toutes la Suisse, de La Plaine à Romanshorn et des Rangiers à Chiasso, en imposant à la Ville de Genève une charge administrative et bureaucratique, et donc des dépenses, parfaitement inutiles et inefficaces, confinant même à l'absurdité.

Plutôt que de bricoler une telle usine à gaz, il convient d'en revenir à un système simple, efficace et respectueux de ceux à qui il s'applique.

Les soussignées et soussignés demandent donc au Conseil municipal de supprimer l'alinéa 5 de l'art. 23A du Règlement relatif aux aides financières du service social, et d'en revenir ainsi à un mode acceptable et rationnel de versement des allocations de rentrée scolaire.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse (S). Quelle ne fut pas la surprise des pétitionnaires de voir l'allocation de rentrée scolaire, distribuée à 2571 familles dans le besoin, être remise en question et remplacée à grands frais de restructuration par des bons dans certains magasins! L'allocation, versée jusqu'alors en argent, a été reconduite sous forme de bons, comme au XIX° siècle où des bons étaient distribués, et ce, jusque dans les années 1930, voire 1960, avant qu'on recoure aux prestations sociales sous MM. Guy-Olivier Segond et Michel Rossetti. La pétition demande de revenir au règlement initial et de verser les allocations de rentrée scolaire sur un compte postal ou bancaire, au même titre que les autres allocations sociales du Canton.

Nous avons auditionné M^{me} Alder et ses services à la rentrée scolaire au sujet du fonctionnement et de la mise en place du système. Beaucoup de questions se sont posées sur le choix des commerces, qui sont des grandes surfaces, ce qui ne favorise pas le petit commerce. En outre, les parents ne peuvent pas faire leurs achats à l'avance, mais seulement une fois la carte demandée et reçue à la rentrée. Finalement, la commission a voté le classement de la pétition.

M. Pascal Holenweg (S). La pétition reprend la position que nous avions exprimée lorsqu'il était venu à la droite municipale l'idée absurde – et au Conseil municipal, la faiblesse de l'accepter – de remplacer une allocation sociale versée sous forme monétaire par une subvention aux commerces locaux, sous forme de bons accordés à de potentiels clients, et à d'évitables commerces pas forcément situés en Ville de Genève.

Pour défendre sa proposition d'en revenir au système des bons, qui prévalait dans toutes les aumônes sociales jusqu'au début des années 1960, la droite municipale expliquait qu'il fallait que l'allocation de rentrée scolaire profite aux commerces genevois, comme si telle était sa légitimation, comme si telle était la fonction d'une allocation sociale. On a eu beau rappeler que la fonction et la légitimation d'une allocation sociale étaient de concrétiser un droit social, rien n'y a fait. La droite s'est accrochée à son rêve de la transformer en subvention au commerce local, jusqu'à ce que la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) explique que ce n'était pas possible. Du coup, les bons, devenus des cartes de débit, pouvaient être utilisés dans toute la Suisse et, de fait, le seront dans tout le canton dans des commerces partenaires, dont des grandes surfaces faisant partie de distributeurs nationaux.

Le premier prétexte de la substitution de bons à des versements en monnaie, celui du soutien au commerce local, ayant été dissipé par la COMCO, restait et ne reste plus que le second prétexte: faire en sorte que l'allocation de rentrée scolaire ne serve qu'à l'achat de fournitures scolaires. Distribuer des bons ou des cartes valables uniquement dans certains commerces, ce serait s'assurer que les

bénéficiaires ne les utilisent que pour la rentrée scolaire de leurs enfants, et pas pour d'autres besoins car on sait bien que les pauvres, lorsqu'on leur donne de l'argent, ils le boivent ou ils le jouent à la loterie. Pas comme les conseillers municipaux, dont nul ne peut douter qu'ils utilisent leurs jetons de présence pour se rembourser uniquement des frais liés à leur activité de conseillers municipaux, rien d'autre.

J'en reviens aux allocations de rentrée scolaire. Le Conseil municipal avait accepté la transformation d'une allocation sociale versée sous forme monétaire en une aumône octroyée sous forme de bons, ou désormais de cartes de débit, non pour aider ceux à qui elle est distribuée, mais pour aider les commerces où elle sera utilisée. Pour que cette substitution se fasse, il a fallu bricoler. Il a fallu engager trois personnes et dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs, soit 76 000 francs en 2017, prélevés dans le budget du Service social, somme qui aurait pu être employée à des choses bien plus utiles. Et cette dépense se reproduira chaque année, puisqu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement. Elle est inutile et sert un fonctionnement absurde. Autrement dit, c'est un gaspillage de ressources. En revenir à un mode plus efficace, rationnel et économe pour délivrer cette allocation, à savoir la verser sur un compte postal ou bancaire, c'est précisément ce que la pétition demande.

Quant à la justification fondamentale de cette demande, elle tient en une phrase: l'allocation de rentrée scolaire est une allocation sociale. Ce n'est pas une aumône, ni une subvention au commerce. Elle doit être versée comme toutes les autres allocations sociales et comme nos jetons de présence le sont. Nous vous invitons donc à refuser les conclusions de la commission des pétitions et à renvoyer la pétition au Conseil administratif, parce que ce que la pétition demande est plus juste, plus rationnel, plus respectueux des ayants droit que ce que la majorité de ce Conseil municipal, un soir de digestion particulièrement difficile, a cru bon d'imposer pour une raison avouable, le soutien aux commerces locaux, qui n'a plus de pertinence puisqu'elle a été rendue nulle et non avenue par la COMCO, et pour une raison inavouable, la suspicion à l'égard des bénéficiaires de l'allocation, raison qui n'a jamais eu de légitimité. Une allocation sociale est versée pour les raisons qui sont données à son versement, pas parce qu'on a confiance ou pas dans ceux qui la recoivent. Nous vous demandons de refaire de cette allocation sociale une allocation sociale réelle et de renoncer à essayer de la transformer en une espèce de fantôme de l'aumône du XIXe siècle. Une allocation de rentrée scolaire doit bénéficier aux familles qui ont besoin d'une telle allocation, pas à autre chose, surtout pas aux nostalgies caritatives d'une partie de la droite municipale. (Applaudissements.)

M. Didier Lyon (UDC). La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 7 février 2018. La pétition demande le retour à la réglementation initiale des allocations de rentrée scolaire. Les modifications de ce règlement effectuées

par le Conseil municipal ont été contestées par la conseillère administrative auprès de la COMCO, qui a relevé que la disposition du nouveau règlement limitant la validité des bons qui remplacent les allocations à des commerces de la Ville de Genève est contraire à la législation fédérale.

En effet, si la Ville décide de transmettre des allocations en bons ou en carte de débit il faut que ces bons ou cartes soient valides sur la totalité du territoire suisse. Le Conseil administratif a donc annoncé qu'il allait proposer une modification du règlement afin de remplacer les bons par des cartes de débit valables dans des commerces reliés en réseau, qui doivent s'annoncer auprès de la Ville pour pouvoir en faire partie.

Ces cartes seraient envoyées à tous les bénéficiaires d'allocations, respectivement 2571 familles pour 3838 enfants, ce qui représente au minimum 2571 cartes de débit qui doivent être fabriquées et envoyées par la Ville de Genève. Les bénéficiaires de ces allocations ne pourraient utiliser ces cartes de débit que dans des commerces ayant accepté de faire partie du réseau qui doit être mis sur pied par la Ville de Genève. Ces commerces devront ensuite s'adresser à la Ville pour pouvoir être remboursés des achats faits par les cartes de débit – que les commerces ne pourront, eux, pas utiliser. Les pétitionnaires considèrent que la mise en place d'un nouveau service reviendrait à une petite usine à gaz.

M^{me} Alder remarque en septembre dernier que la pétition est d'actualité car c'est la période de rentrée scolaire. Cette allocation est délivrée depuis 2013. En 2017 ce ne sont pas moins de 2514 familles qui ont bénéficié de cette allocation, soit 3775 enfants. Le montant inscrit au budget est de 533 900 francs. Comme elle l'a déjà dit, le système en vigueur jusqu'à cette rentrée scolaire, soit la délivrance de cette prestation sous forme monétaire, était une manière très efficace car elle réduisait au minimum les frais administratifs.

Suite aux débats qui ont eu lieu au Conseil municipal, une majorité a décidé de délivrer cette prestation autrement. Dans la délibération, il était bien spécifié que la prestation devait être délivrée uniquement sur le territoire de la Ville de Genève. La COMCO, après question du Conseil municipal, avait répondu qu'on ne pouvait pas circonscrire une prestation uniquement sur le territoire de la Ville. Il fallait l'étendre au territoire suisse.

La prestation correspond à la demande par une carte électronique permettant aux familles d'acheter des fournitures scolaires allant des crayons aux affaires de gymnastique. Le réseau de partenaires fait que la prestation soutient le commerce de proximité.

Aujourd'hui lors de cette rentrée scolaire (ndlr: septembre 2018), la prestation est proposée sous la forme d'une carte électronique. Le Service social, dans un temps très court, a énormément travaillé pour respecter cette décision

de la majorité du Conseil municipal et pour ne pas prétériter la prestation et les familles. Les coûts externes engendrés par ce nouveau système sont estimés à 60 000 francs.

L'Union démocratique du centre est pour le classement de la pétition en l'état. Lorsque le retour sera fait sur l'évolution de cette carte, il y aura peut-être alors des modifications à faire.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est aussi pour le classement de la pétition. Lors de son audition du 3 septembre 2018, M^{me} Alder nous a fait remarquer que c'était la bonne période pour parler de cette allocation sociale pour les familles et que celle-ci existait depuis 2013. Nous avons pu constater que ses services avaient travaillé avec une certaine célérité afin que les familles puissent utiliser cette nouvelle carte de débit sur le territoire genevois dans les meilleurs délais. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien demandera le classement de la pétition, en émettant une réserve. Lors du premier bilan sur cette nouvelle manière de distribuer l'allocation, certaines modifications pourront être apportées.

M^{me} **Hanumsha Qerkini** (Ve). Les Verts soutiennent le fond de la pétition et souhaitent la renvoyer au Conseil administratif. Revenir à du cash plutôt qu'utiliser une carte permettra aux familles un libre choix dans l'utilisation de cette allocation sociale.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La pétition demande le retour à la réglementation des allocations de rentrée scolaire, et donc qu'elles soient versées comme toutes les allocations du Canton, sous forme monétaire, sur un compte postal ou bancaire. Mes collègues ont déjà évoqué les chiffres de 2017; c'est vraiment beaucoup de familles et d'enfants.

Depuis l'instauration de cette allocation en 2013, la droite cherche à la remettre en question. Les premières années sur le principe, puis sur les modalités. Elle a ainsi imposé de modifier celles-ci mais la COMCO avait déjà changé ce que le Conseil municipal avait décidé, en précisant qu'on ne pouvait pas circonscrire une prestation sur le territoire de la Ville. La forme proposée en 2018 a donc été une carte électronique. Mais cela a signifié un travail supplémentaire conséquent pour le Service social, d'abord pour la mise en place, ensuite pour le fonctionnement. Comme cela a été dit, c'est aussi un coût supplémentaire, de 60 000 francs, puis de 16 000 francs de frais d'envoi, soit 76 000 francs, bel et bien enlevés à d'autres missions du Service social.

On peut aussi se demander ce que cette forme signifie pour les bénéficiaires. Il n'y a pas encore eu de réponse quant à une non-utilisation partielle ou totale de la carte. Si les familles achètent des fournitures pour un montant qui ne correspond pas à la carte, il reste une somme non utilisée sur celle-ci. Le Service social voulait faire un bilan de ce non-dépensé. Un bilan plus général de ce type de fonctionnement est prévu et nous l'attendons avec impatience. A notre avis, il faut en effet choisir un mode acceptable et rationnel en fonction du bilan de cette première année d'utilisation de la carte électronique, cela en termes de travail pour les services concernés, de coûts supplémentaires et de non-utilisation de la prestation pourtant accordée, ce dernier critère étant le plus important, bien sûr.

Ensemble à gauche propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, ce geste étant une invitation à adopter le meilleur fonctionnement possible pour cette prestation qui, pour nous, reste essentielle.

M. Thomas Zogg (MCG). Le Mouvement citoyens genevois regrette que certaines personnes dans cette enceinte – une fois de plus et toujours les mêmes – confondent nos institutions, le Conseil municipal, avec un cirque et, conséquemment, ne puissent s'empêcher de faire les clowns. Lorsque le pétitionnaire a déposé sa pétition, il est venu avec une espèce de badge symbolisant un pauvre. C'est un manque de respect envers les personnes en situation de précarité. Ce n'est pas une manière adéquate de les défendre. Je veux bien entendre qu'il les défend, mais pas de cette façon-là.

Plutôt que de gaspiller ma salive sur ce genre de personne là, je préfère saluer l'attitude d'une personne qui a eu, au contraire du pétitionnaire, un comportement exemplaire. Je parle bien sûr de M^{me} Alder. Je me souviens qu'au moment où nous avions parlé de changer cette allocation de rentrée scolaire en bons, j'avais vu M^{me} Alder particulièrement énervée. Elle était descendue dans l'arène politique pour prendre le taureau par les cornes et s'opposer à cette mesure-là. Ce que j'ai remarqué, c'est que M^{me} Alder a l'attitude des personnes positives, qui ont cette capacité, bien souvent, de transformer le négatif en positif. Elle a fait un effort, malgré le fait qu'elle n'était pas favorable à cette nouvelle mesure. Elle est allée chercher le dessinateur Zep pour créer cette fameuse carte, assez jolie. C'est une belle réussite, je trouve.

En retour, ce que j'aimerais dire à M^{mc} Alder, c'est que nous sommes conscients du changement de paradigme que cette mesure implique et de son coût, puisque les services de M^{mc} Alder ont travaillé assez dur. On a évoqué des montants de 60 000 francs pour mettre en place une carte compatible avec les différents magasins de la ville de Genève. Nous serons attentifs à ces coûts, autant

qu'aux retours faits par les bénéficiaires. Si certaines critiques parviennent sur le bureau de M^{me} Alder, nous lui demandons expressément de bien vouloir nous les transmettre, afin de pouvoir adapter le projet et faire en sorte que les choses se passent beaucoup plus facilement.

Nous avons aussi une recommandation à faire à M^{me} Alder, à savoir que ces allocations ne soient plus distribuées en septembre, mais dès l'été, afin que les familles puissent faire leurs achats avant la rentrée. C'est une modification éventuelle que nous suggérons.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir classer cette pétition, Mesdames et Messieurs.

M^{me} **Patricia Richard** (PLR). Pour le Parti libéral-radical, ce texte est anticipé. Depuis 2013, nous avons testé les allocations de rentrée scolaire. Nous n'étions absolument pas satisfaits de la manière dont elles étaient distribuées. Pour nous, il y avait une certaine opacité: à aucun moment on ne pouvait nous prouver qu'elles étaient utilisées pour la rentrée, d'autant moins qu'elles n'étaient jamais données avant novembre ou décembre.

Comme il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, nous avons déposé le projet de délibération PRD-130, accepté par une majorité du Conseil municipal. Les services de M^{me} Alder ont travaillé et nous la remercions encore pour cela et pour son écoute. Est arrivée cette proposition de carte, entrée en vigueur à partir de septembre 2018. Avant même d'avoir un premier bilan, il est juste hors de question de soutenir cette pétition. Les services de M^{me} Alder ont fourni une prestation à la population et, tant que nous n'avons pas le premier bilan, nous ne pouvons pas savoir ce qu'il en est.

Les personnes que j'ai rencontrées trouvent cette solution plus facile: les cartes prépayées existent pour énormément de choses. Il n'y a aucune honte à en avoir une. Il n'y a aucun problème. Ce n'est pas une aumône. C'est une allocation. Les gens l'utilisent ou non, selon qu'ils en ont besoin, selon qu'ils souhaitent l'avoir. Je rappelle que, par fierté, certaines personnes ne demandent jamais des allocations auxquelles ils ont droit. On doit respecter le vœu de chacun.

En ce qui nous concerne, le Parti libéral-radical attend avec beaucoup d'impatience le premier bilan de cette carte d'allocation de rentrée scolaire, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ou en commission des finances. Nous sommes absolument sûrs que M^{me} Alder nous le présentera sous peu et nous la remercions encore une fois de la célérité de sa proposition, qui nous convient pour l'instant. On verra les résultats mais, en attendant, nous classerons cette pétition.

M. Pascal Holenweg (S). En ce moment, M^{me} Alder doit succomber sous les remerciements, les félicitations et les manifestations de gratitude. (*Rires.*) A sa place, je serais plus inquiet que satisfait de cette avalanche de compliments.

Pour complaire à la proposition de la droite de transformer le versement des allocations de rentrée scolaire, d'un versement normal à une carte de débit, il a fallu constituer un réseau, fabriquer les cartes, les envoyer aux ayants droit, rembourser et continuer de rembourser les commerces où les cartes ont été utilisées. Ce bricolage-là, au moment même où il a été institué, n'avait pas de pertinence pour nous et il n'en a toujours pas. Pour que le Conseil administratif soit tenu de dresser un bilan de cette expérience malheureuse, il faut bien renvoyer la pétition au Conseil administratif. C'est elle qui, en lui demandant de revenir au système qui prévalait avant la transformation en carte de débit, incitera l'exécutif à opérer un bilan de celle-ci.

M^{me} Studer l'a rappelé tout à l'heure: la droite s'est toujours opposée à cette allocation de rentrée scolaire. Ne pouvant la supprimer lors des débats budgétaires, elle s'est rabattue sur une tentative couronnée de succès de sinon la défigurer, du moins la contraindre par le système des cartes de débit. Nous voulons, nous, revenir à un système qui est celui de toutes les allocations sociales. Les personnes qui recoivent des allocations complémentaires, cantonales ou fédérales, ou des allocations d'un autre type ne les recoivent pas sous la forme de cartes de débit, mais sous la forme d'un versement sur un compte bancaire ou postal. Parce qu'on part du principe que, si les conditions d'octroi de ces allocations sont remplies, celles-ci doivent être versées comme l'est n'importe quelle autre. Il n'y a pas de raison de partir d'un principe suspicieux, celui qui vient d'être exprimé par M^{me} Richard, ni de se poser systématiquement la question: mais à quoi les bénéficiaires d'allocation utilisent-elles ou ils ces allocations? Cellesci leur sont versées parce que ces personnes répondent à un certain nombre de conditions objectives. Cela suffit comme condition. A partir du moment où c'est le cas, on n'a pas à vérifier ensuite à quoi elles les consacrent. On ne vérifie pas à quoi servent les allocations complémentaires quand elles sont versées à ceux dont la rente d'assurance-vieillesse et survivants est insuffisante, à savoir les faire vivre correctement. Il n'y a pas de raison qu'on instaure une espèce de police de vérification de l'utilisation des allocations sociales.

Si la pétition n'est pas renvoyée au Conseil administratif et si elle est classée, nous insisterons aussi souvent qu'il le faudra pour que ce Conseil municipal en revienne à une conception des allocations sociales qui soit de notre époque et pas du siècle dernier. Encore une fois, les allocations sociales doivent correspondre à des besoins sociaux, pas à des fantasmes sociaux, ou asociaux, sur la nature de leurs bénéficiaires et l'usage qu'ils en font. L'allocation de rentrée scolaire est une allocation sociale. Qu'elle soit versée comme toutes les allocations sociales! (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. J'en profite pour saluer les élèves du Centre de formation santé et social de deuxième année, qui préparent un CFC d'assistant socio-éducatif. (Applaudissements.) Merci pour leur visite!

Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. C'est un débat intéressant, mais il faut tout de même le remettre dans son contexte. Première chose: si la droite – encore que nous ne sommes ni de gauche ni de droite, comme vous le savez (*exclamations*) – était contre cette allocation, comme mon préopinant le disait, eh bien elle n'existerait plus! Parce que, aux dernières nouvelles, nous avons encore la majorité et nous aurions tout à fait pu la supprimer.

L'objectif, avec cette carte, qui n'est pas une carte de crédit traditionnelle, est de permettre aux familles qui en ont besoin d'acheter le matériel scolaire dans les magasins qui le vendent. Et non de faire des cadeaux de Noël parce qu'elles reçoivent l'argent sur leur compte au mois de décembre. On veut que l'allocation atteigne son but! On peut bien comprendre que des gens ont des difficultés mais l'objectif d'une allocation de rentrée scolaire est de payer les fournitures scolaires pour les familles qui n'avaient prétendument pas les moyens. D'où l'idée émise par mon collègue tout à l'heure: si ces cartes pouvaient arriver avant la rentrée, ce serait bien. Si les gens reçoivent l'allocation en décembre, c'est trop tard. La rentrée a lieu à la fin d'août. Il y a longtemps que les familles ont acheté le matériel et l'argent sert à autre chose.

Le fait que certaines cartes ne soient pas utilisées, ou pas complètement, montre que nous sommes efficaces et que certains n'ont pas besoin de cette allocation, finalement, puisqu'ils ne l'utilisent pas. Il faudra en faire le bilan, c'est clair, mais c'est une indication intéressante.

Une autre préopinante d'Ensemble à gauche a aussi dit que ça avait coûté de l'argent pour la mise en place. Oui, mais ça n'a prétérité personne, puisque les allocations sociales, quelles qu'elles soient, sont définies par des règlements et que tous ceux qui y ont droit et qui les demandent les touchent, sans regard pour les coûts ou le budget voté, même si on le dépasse. Et ces coûts, ce sera une fois pour la mise en place; ça ne se représentera pas chaque année.

Il faut arrêter de stigmatiser cette mesure, qui est bonne et qui a probablement atteint son but. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois recommande de classer cette pétition qui n'a pas de sens.

M^{me} **Michèle Roullet** (PLR). Décidément, la gauche de ce Conseil municipal a des problèmes avec les notes de frais, que ces notes soient publiques, privées ou politiques.

Des voix. Aucun rapport...

M^{me} *Michèle Roullet*. Cette allocation existe depuis 2013 et il faut rappeler qu'elle a été créée parce que, à partir de 2013, l'aide sociale individuelle est passée à la charge du Canton, si bien que le département de M^{me} Alder s'est trouvé avec un bonus, ou un non-dépensé, dirons-nous, de près de 600 000 francs. Alors M^{me} Alder a pensé qu'on pourrait faire comme en France: une allocation de rentrée scolaire! A la mode française: clientéliste, démagogue, électoraliste et populiste... (*Protestations. Le président frappe du marteau*.) Mais il n'y a pas de fourniture scolaire à acheter à Genève. L'enfant reçoit la gomme, les crayons, les livres, la règle, la machine à calculer...

Des voix. C'est faux! C'est faux!

M^{me} *Michèle Roullet*.... seules les basanes, les affaires de gym, un tablier de peinture et un cartable sont à charge des familles pour le primaire. (*Brouhaha*.) Bref, cette allocation a été instaurée par M^{me} Alder...

Le président. S'il vous plaît! Excusez-moi de vous interrompre, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, le débat s'est bien déroulé jusqu'à présent...

Une voix. Oui, ben justement!

Le président. Nous sommes sous les regards de la jeunesse du Centre de formation professionnelle santé et social. Je doute que nous donnions un bon exemple. Déjà que M^{me} Roullet est déchaînée... (*Rires.*) Je lui cède tout de suite la parole.

M^{me} *Michèle Roullet*. Nous parlons de cette allocation scolaire depuis des séances et des séances. Nous avons eu des débats et, pour un accord consensuel, nous avons finalement décidé de ne pas la supprimer mais de créer une carte de

débit. Bien évidemment, la gauche est revenue à l'attaque, en disant que c'était une insulte. Mais elle n'est pas obligatoire! Ceux qui se trouvent outragés ou insultés n'ont qu'à pas la demander. (*Commentaires*.) M^{me} Alder s'est soumise à cette décision et elle a réussi à mettre sur pied cette carte. Il s'agit donc de considérer que la mesure a fonctionné et qu'elle est tout à fait adaptée.

J'aurais même envie de formuler une suggestion au sein de cette enceinte. Cette carte prépayée pourrait insuffler une idée: nous avons voulu supprimer les cartes de crédit de nos magistrats, à la suite de leurs dépenses inconsidérées, mais le Conseil d'Etat les leur a rendues. On pourrait couper la poire en deux et leur remettre des cartes de débit. Voilà ma proposition... Bien évidemment, nous classerons cette pétition. (Remarques.)

Le président. S'il vous plaît, calmez-vous! Il reste trente-cinq minutes. On va tenir... J'espère qu'on va tenir. La parole est à M^{me} Annick Ecuyer.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). Merci, Monsieur le président. Depuis un certain temps, dans cette discussion, je constate une attitude particulière envers les bénéficiaires de cette carte. En fait, c'est par rapport aux bénéficiaires de toute aide sociale. Etant moi-même à l'aide sociale, je constate qu'il y a vraiment un flicage des personnes concernées. Pour elles, la transparence monétaire et fiscale est totale. En outre, il leur est extrêmement difficile d'aller devant une institution ou un magasin et de devoir montrer à tout le monde qu'elles sont pauvres. Ce n'est pas forcément facile à vivre. Et une carte de pauvre – car c'est cela finalement: vous êtes pauvre et vous allez au magasin pour obtenir des choses qu'on vous autorise à demander –, c'est clairement humiliant. Cela ne devrait pas exister.

Je constate qu'il n'y a aucune connaissance réelle de la situation des parents en début d'année scolaire. Il y a des besoins matériels. Des achats doivent être faits en équipement de sport et pour différentes fournitures scolaires, ne seraitce que pour couvrir les cahiers et compléter le matériel insuffisant en papiers et crayons. Un jeu de crayons Caran d'Ache est donné, mais il n'y a pas assez de crayons gris, pas de trousse, pas de sac d'école. Tout cela doit être acheté. Tout cela s'use et doit être racheté. Ce sont des frais réels et nécessaires que les parents doivent assumer. C'est une difficulté pour les familles modestes.

On veut vérifier que les personnes dépensent bien leur argent. Si les personnes sont pauvres, ce n'est pas parce qu'elles gèrent mal leur argent. C'est qu'elles ne sont pas nées avec une cuillère en argent dans la bouche, c'est tout. Les pauvres savent très bien gérer leur argent: ils ont peu et doivent toujours faire attention à la moindre dépense, à ce qui est possible, à ce qui doit être remis au mois prochain... Toutes ces questions, cela les use et leur prend beaucoup de temps. Leur

imposer en plus certains commerces, certaines conditions, alors même qu'ils auraient peut-être trouvé moins cher ailleurs, qu'il y aurait eu une action quelque part... Mais ils ne peuvent pas en profiter, parce qu'ils sont limités dans leurs démarches. Cela peut impliquer des déplacements aussi, puisqu'il faut aller dans certains magasins. Or, le bus n'est pas si bon marché que ça. Quand on est à l'Hospice général, on a une réduction miraculeuse de 40% sur les tarifs mensuels; ce n'est pas un énorme cadeau fait aux personnes concernées.

Cette aide permet simplement aux gens d'être un peu plus confortables lors de la rentrée, de ne pas se demander s'il faudra se priver d'aller au restaurant, le cadeau qu'on s'autorise une fois dans le mois, de ne pas se demander quel enfant recevra quoi, si on en a plusieurs, ce qu'on achètera ou pas, si on donnera les affaires bien usées du plus grand au plus petit parce qu'on fait comme on peut... C'est un tout petit confort pour des personnes qui galèrent toute l'année.

Je constate là un mépris de classe. Des personnes qui n'ont pas à se soucier de cela décident que les personnes qui ont besoin de s'en soucier ne sont pas dignes de gérer leurs affaires, ni aptes à le faire. Elles prévoient un système pour les surveiller. Finalement, c'est aussi l'intérêt de ces cartes: on sait où les achats sont faits et ce que chaque personne a dépensé. C'est une attitude irresponsable alors que notre société devrait prendre en compte tous ses membres. (Applaudissements.)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder, bien-aimée à droite comme à gauche. (*Rires*.)

M^{me} **Esther Alder, conseillère administrative**. Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai bien évidemment écouté très attentivement les remarques des uns et des autres. J'aimerais rebondir sur les propos de la conseillère municipale Annick Ecuyer, qui a très bien exposé la situation des personnes en difficulté.

Pour rappel, lorsque je suis entrée en fonction en 2011, la question des prestations sociales consistait à savoir comment la commune pouvait aider au mieux les personnes en grande difficulté, à la suite de la prise en charge des allocations aux familles au niveau cantonal. A l'époque, deux prestations avaient été mises en évidence en termes de besoins, avec l'analyse d'experts: l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation de transport. Je suis très heureuse que votre Municipal ait accordé un crédit dans le dernier budget pour soutenir les frais de transport des familles.

L'allocation de rentrée scolaire, elle, devait être facile d'accès et ne pas être stigmatisante. Le système introduit en 2013 était simple et efficace. Il a très bien

fonctionné de 2013 à 2017. Je vous passe la saga liée au délivrement de cette prestation mais, finalement, nous avons opté pour une carte électronique. Je viendrai d'ailleurs en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour présenter nos conclusions sur cette prestation sous sa nouvelle forme, mais je puis déjà dire que nous avons octroyé 540 130 francs avec ces cartes. Au final, la prestation a concerné 3806 enfants; cela veut dire qu'il y a plus d'enfants qu'en 2017. Le défi, ainsi que certains d'entre vous l'ont souligné, est de pouvoir distribuer ces cartes dès le mois de juin, afin que les personnes puissent anticiper les achats de la rentrée scolaire et profiter des soldes. Nous allons y arriver, je pense.

Personnellement, en tant que magistrate, peu importe la manière dont la prestation est délivrée, du moment qu'elle est délivrée et qu'elle atteint l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir aider les personnes qui en avaient le plus besoin. Je pense que c'est le cas aujourd'hui. Encore une fois, la mise en œuvre de cette nouvelle manière de délivrer la prestation a eu un coût mais, pour les années à venir, celui-ci devrait diminuer. Le plus difficile a été le changement de système. Et je profite de l'occasion pour remercier le Service social, qui a eu un travail considérable et qui s'est vraiment engagé pour que personne ne soit prétérité par ces aléas politiques. (Applaudissements.)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 38 oui contre 29 non.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 octobre 2018: «Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier» (P-393 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2018. La commission l'a traitée le 10 décembre 2018, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹Commission, 2802.

Séance du 10 décembre 2018

Audition des pétitionnaires dont M^{me} Susanne Kathari, historienne, M^{me} Isabelle Brunier, historienne et présidente de l'association des habitants des Eaux-Vives et de M. Björn Arvidsson, designer en communication visuelle pour l'association Contre l'enlaidissement de Genève

M^{me} Susanne Kathari informe que cette pétition a obtenu le soutien de l'association Patrimoine suisse-Genève. Le texte a obtenu 990 signatures manuscrites et 2609 signatures électroniques, soit un total de 3599 signatures.

M^{me} Isabelle Brunier refait rapidement l'historique de ces bâtiments datant de 1877. Les bâtiments aux numéros 4 et 6 sont deux maisons relativement cossues dont l'occupation était triple: des ateliers ou des arcades commerciales au rez-de-chaussée, entrecoupés de cours, avec des logements dans les étages supérieurs. Il s'agit des derniers représentants de l'architecture faubourienne dans le quartier des Eaux-Vives (dont elle rappelle le développement depuis l'époque française jusqu'au début du XX^e siècle, en passant par la période de morcellement de grands domaines du secteur du développement des quais). En 2010-2011, le conseiller d'Etat Mark Muller était parvenu à un deal: on conserve ces trois numéros de la rue de l'Avenir, en échange de transformations de l'autre côté de la rue. C'est à cette époque qu'il a été proposé de les inscrire à l'inventaire de l'Etat de Genève. Cette proposition a été attaquée par les propriétaires qui ont vendu les numéros 4 et 6 à un promoteur qui souhaite les démolir pour y construire à la place un immeuble de huit étages. A cause de l'étroitesse de la rue notamment, le promoteur n'a pas encore reçu l'autorisation de construire.

M^{me} Kathari ajoute que l'association Action Patrimoine Vivant a soumis une demande de classement de ces trois bâtiments fin novembre 2018. M. Arvidsson souligne que l'idée est de préserver la valeur historique et sociale au quartier à l'instar de ce qui s'est fait rue Jean-Violette à Plainpalais.

Un commissaire demande s'ils connaissent le taux d'occupation de ces bâtiments.

M. Arvidsson répond que non.

Le commissaire rétorque qu'il y a trois personnes qui y vivent. Il est lui-même voisin, il poursuit en déclarant que des habitants jugent ces bâtiments comme de véritables verrues dans le quartier. Il demande pourquoi ne pas demander à la Ville de Genève de racheter ces immeubles et de faire entretenir et réhabiliter ces bâtiments.

Concernant l'éventuel rachat par la Ville de Genève, M. Arvidsson souligne que cela pourrait être un intérêt pour le quartier vu sa densité et y insuffler un

espace de vie sociale et de stimulation citoyenne. Ce sera offrir aux habitants quelque chose qui s'apparentera plus à un «un petit Carouge» qu'à une verrue.

M^{me} Brunier précise qu'il ne s'agit pas d'une zone de développement et qu'il a donc été impossible pour la Ville de Genève d'y faire valoir un droit de préemption. Le promoteur s'est trompé, car son projet de huit étages n'est pas accepté par les services de l'Etat.

M^{me} Brunier rappelle qu'un magistrat libéral est parvenu à obtenir la mise à l'inventaire des bâtiments.

Le commissaire rappelle que la mise à l'inventaire a été cassée et demande si les auditionnés sont sûrs que les démarches actuelles vont aboutir.

M^{me} Kathari souligne que les choses ont évolué depuis 2012.

Un commissaire constate que la conservation de ces bâtiments représente une meilleure solution qu'un immeuble de huit étages. Il demande si les auditionnés connaissent l'estimation des travaux de réhabilitation des lieux.

M. Arvidsson rappelle que les propriétaires avaient surestimé ces travaux à hauteur de 17 millions de francs; surestimation d'ailleurs cassée par le tribunal.

Une commissaire informe que beaucoup d'habitants se réjouissent de voir ce coin qu'on a laissé se dégrader être rénové. Comment accélérer les démarches entreprises par Action Patrimoine Vivant?

M^{me} Brunier souligne que, pour sauver ces bâtiments, un classement aux bâtiments historiques serait déjà une grande étape. Or, si ces immeubles étaient classés, le promoteur se rendrait compte que son entreprise est vouée à l'échec et peut-être qu'il lâcherait prise en les revendant, le cas échéant pour une collectivité publique ou à une autre entité qui accepterait de la rénover.

La commissaire demande si un plan de site – à l'instar de ce qui s'est fait à Carouge – existe pour le quartier des Eaux-Vives.

M^{me} Brunier répond que non.

Un commissaire demande ce que les auditionnés attendent du Conseil municipal, vu que les bâtiments ne se trouvent pas en zone de développement.

M. Arvidsson répond qu'ils attendent, si possible et dans l'idéal, que le Conseil municipal demande à la Ville de Genève d'acheter ces immeubles afin d'en faire un espace attractif, historique et vivant dans la rue et le quartier.

M^{me} Brunier rappelle le contexte historique de la rue Jean-Violette (dont il a été question précédemment), qui doit sa sauvegarde à une décision du Conseil municipal dans les années 1990.

Le même commissaire demande si les auditionnés ont été entendus par le Canton.

M^{me} Kathari confirme qu'ils ont été auditionnés par la commission du Grand Conseil. Néanmoins, vu que le bâtiment se trouve sur le territoire de la commune de Genève, les députés estiment que c'est à la Ville de Genève de régler cette question.

M^{me} Brunier rappelle que le classement relève d'une décision de l'Etat. Elle ajoute que certains députés cantonaux ont estimé que la Ville de Genève était la mieux placée pour un éventuel rachat.

M. Arvidsson ajoute que le Conseil municipal pourrait appuyer la demande de classement.

La présidente souligne que la pétition demande «de ne pas démolir» et non pas «le classement».

M^{me} Brunier confirme. Elle souligne qu'il n'est formellement pas possible de formuler une demande de classement dans une pétition.

La présidente souligne que dans le cadre de cette pétition le Conseil municipal ne peut faire que du préventif en attirant l'attention du magistrat, à moins que certains partis proposent le rachat formel. Elle demande si les auditionnés ont eu des échanges avec les habitants des immeubles concernés.

M^{me} Brunier répond que non.

La présidente demande quel est le degré d'urgence du traitement de cette pétition.

M^{me} Kathari précise qu'ils n'auront pas de nouvelles avant le début 2019. En outre la demande de classement bloque toute procédure de chantier. Il y a de toute manière urgence car il vaut mieux tout anticiper.

Discussions

Un commissaire est pour le classement pour ne pas aller à l'encontre d'un propriétaire. Une commissaire se dit favorable au renvoi de ce texte au Conseil administratif. Un commissaire qui souhaite préserver l'histoire du quartier par cette architecture est aussi favorable à cette pétition avec renvoi au Conseil administratif. Un commissaire défend également ce patrimoine à sauvegarder ainsi que la présidente qui défend la ligne autrefois défendue par son ancien magistrat en demandant la non-destruction et non pas un quelconque rachat.

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi)

5901

Pétition: contre la démolition des maisons sises rue de l'Avenir 4-6-8

Vote

Par 10 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (2 DC, 1 MCG), la pétition P-393 est acceptée.

Annexes:

- pétition P-393
- présentation rue de l'Avenir 4-6-8

5902 SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi)

Pétition: contre la démolition des maisons sises rue de l'Avenir 4-6-8

RECU Le P-393 0 3 OCT. 2018

Contre l'enlaidissement de Genève Suzanne Kathari Route du Grand-Lancy 154 1213 Onex / sk1929@gmail.com

> Commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève Rue Pierre-Fatio 17 1204 Genève

Genève, le 2 octobre 2018

Concerne : dépôt de la pétition « Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier »

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous déposons ce jour en mains propres à la commission des pétitions du Grand Conseil la pétition susmentionnée munie de 990 signatures sous forme de photocopies et de 2'609 signatures électroniques, soit un total de 3'599 signatures. La pétition étant déposée devant le Grand Conseil, nous avons dû, selon la règle en usage, leur réserver les feuilles de signatures manuscrites originales.

La personne de contact en vue de l'audition est moi-même, membre du collectif Contre l'enlaidissement de Genève et du comité de Patrimoine suisse Genève qui a soutenu la pétition.

En espérant vivement que ce sujet saura retenir votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

> Suzanne Kathari pour le collectif

Contre l'enlaidissement de Genève

P-393

Aux Eaux-Vives sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier URGENT

Les Eaux-Vives, ancienne commune indépendante rattachée à Genève en 1930, a été marquée par un développement immobilier fulgurant dès la fin du XIX^e siècle. A côté de grands bâtiments publics tels que la Mairie, de l'aménagement des quais et de ses fronts d'immeubles, de ses parcs, de ses avenues ornées de bâtiments art nouveau cohabitaient les petites maisons-atelliers dévolues à une activité besogneuse et modeste, propre au développement spontané de la commune.

Les bâtiments des 4-6-8 rue de l'Avenir, entre habitats et espaces artisanaux, sont le dernier témoignage de ces activités et du mode de vie des habitants des Eaux-Vives à cette époque. Le groupe Contre l'enleidissement de Genève vous invite par conséquent à vous opposer fermement à la disparition de cet ensemble qui s'inscrit dans le paysage patrimonial et culturel de la Ville de Genève. Votre signature et soutien sont déterminants pour montrer notre volonté de ne pas laisser disparaître totalement l'identité de notre ville.

Cette pétition sera remise aux commissions des pétitions du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Ville de Genève.



Pétition à renvoyer avant le 17 septembre 2018, à Miguel Bueno, 7 rue du Perron, 1204 Genève

Nom	Prénom	Adresse	Signature	
1				
-				
1				

5904



M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous passez à la rue de l'Avenir, en tournant depuis la rue des Eaux-Vives, vous découvrirez un petit bourg de maisons datant de l'architecture faubourienne, de 1877. Enfant, je venais y jouer dans la petite cour, alors bien habitée et fleurie, avec mes copines de l'école des Eaux-Vives. On peut s'étonner que ce bijou architectural soit abandonné et délaissé de la sorte, qu'il ne soit pas encore rénové et classé, afin de lui rendre son cachet et de profiter au quartier. Ces bâtiments une fois rénovés, petites maisons et arcades, constitueraient un ensemble architectural qui formerait un cœur pour la vie sociale des Eaux-Vives, un lieu de rencontre qui embellirait le périmètre.

Nous avons auditionné M^{mes} Isabelle Brunier, présidente de l'association des habitants des Eaux-Vives, et Susanne Kathari, toutes les deux historiennes, ainsi que M. Arvidsson de l'association Contre l'enlaidissement de Genève. Ils nous ont expliqué que le *deal* que le conseiller d'Etat Mark Muller avait passé en 2010, soit de pouvoir conserver ces petits immeubles en échange de transformations de l'autre côté de la rue, avait été attaqué par les propriétaires, qui ont vendu les numéros 4 et 6 à un promoteur qui souhaitait construire un immeuble de huit étages. Il s'est cependant trompé; son projet n'est pas accepté par les services de l'Etat. Au vu de l'étroitesse de la rue, il n'a heureusement pas reçu l'autorisation de construire.

Il s'agit d'une zone de développement; la Ville ne peut y faire valoir un droit de préemption. Pour sauver ces constructions, M^{me} Brunier propose un appui de la Ville de la Genève à un classement aux bâtiments historiques. Ce serait une grande étape de franchie. M. Arvidsson propose, idéalement, que le Conseil municipal demande à la Ville d'acheter ces immeubles afin d'en faire un espace attractif, historique, socioculturel et vivant dans le quartier. Le Grand Conseil, jugeant important de préserver ce lieu, a renvoyé la problématique à notre municipalité. Il y a urgence pour avancer dans le sens voulu par les habitants et la sauvegarde du patrimoine genevois, en faveur du bien-être et de la qualité de la ville à Genève.

J'ajoute que les socialistes vous demandent, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir renvoyer la pétition au Conseil administratif. Merci d'avance!

M. Alfonso Gomez (Ve). Le quartier des Eaux-Vives, rattaché à la Ville de Genève en 1930, a été marqué par un développement immobilier remarquable à la fin du XIX^e siècle, principalement là où se trouvent les trois bâtiments dont il vient d'être fait mention, des ateliers dévolus à l'artisanat.

Ces bâtiments, entre habitat et espace artisanal, sont aujourd'hui le dernier témoignage de ces activités. La disparition de cet ensemble serait une grande perte dans le paysage patrimonial de notre ville. C'est la raison pour laquelle les

Verts demandent à la Ville de Genève, la plus à même de pouvoir le préserver, d'étudier une option d'achat, qui serait la meilleure manière de sauvegarder ce vestige du passé, auquel les habitants tiennent et sont attachés. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les Verts vous demandent de soutenir la pétition et de la renvoyer au Conseil administratif, afin qu'il examine la possibilité d'une acquisition.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je m'exprimerai à titre personnel sur cette pétition. Je suis habitant de la rue du Clos, parallèle à la rue de l'Avenir où ces trois constructions se trouvent.

Dans cette rue, le même bâtiment, en face, était squatté depuis un grand nombre d'années, au moins dix ans. Les oppositions ont été levées pour construire un immeuble de cinq étages, très esthétique, qui s'intègre tout à fait à la rue de l'Avenir. J'ai entendu mes deux préopinants dire que les riverains étaient totalement opposés à la destruction. J'habite à côté et tous mes voisins sont pour la démolition de ces bâtiments et pour refaire des édifices de cinq étages, pas plus hauts que les autres, qui seraient harmonieux. D'autant plus que nous avons besoin de logements. Nous aurions l'occasion de libérer totalement cet espace. Il reste deux ou trois artisans mais toutes les autres arcades sont fermées depuis un nombre d'années très important.

Pour ma part, je ne soutiendrai donc pas la pétition. Je précise que je fais partie de l'Association des intérêts des Eaux-Vives, qui est favorable à la démolition.

M^{me} **Anne Carron** (PDC). Nous nous étions abstenus en commission des pétitions et, après discussion lors de notre caucus, nous avons finalement décidé de soutenir la pétition.

Les bâtiments concernés, bien qu'en mauvais état, sont les derniers vestiges du passé faubourien du quartier des Eaux-Vives. Ces maisons-ateliers marquent une époque et apportent un charme particulier qui est un plus pour le cadre de vie. Pour notre part, nous souhaitons qu'une solution soit trouvée pour sauvegarder ce patrimoine sans prétériter le propriétaire. C'est dans cet esprit que nous renverrons cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il fasse une proposition qui réglera cette question.

M. Georges Martinoli (PLR). Le Parti libéral-radical est opposé à la destruction de ce patrimoine, sans pour autant soutenir le rachat de ces immeubles. C'est la raison pour laquelle il acceptera le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Pascal Altenbach (UDC). Cette pétition a obtenu le soutien de l'association Patrimoine Suisse Genève, avec 990 signatures manuscrites et 2609 signatures électroniques, soit un total de 3599 signatures.

Ces bâtiments datent de 1877. Les bâtiments aux numéros 4 et 6 sont deux maisons relativement cossues dont l'occupation était triple: des ateliers ou des arcades commerciales au rez-de-chaussée, entrecoupés de cours, avec des logements dans les étages supérieurs. Il s'agit des derniers représentants de l'architecture faubourienne dans le quartier des Eaux-Vives.

En 2010-2011, le conseiller d'Etat Mark Muller était parvenu à un *deal*: on conserve ces trois numéros de la rue de l'Avenir, en échange de transformations de l'autre côté de la voie. C'est à cette époque qu'il a été proposé de les inscrire à l'inventaire de l'Etat de Genève. Cette proposition a été attaquée par les propriétaires qui ont vendu les numéros 4 et 6 à un promoteur qui souhaite les démolir pour y construire à la place un immeuble de huit étages. A cause de l'étroitesse de la rue notamment, le promoteur n'a pas encore reçu l'autorisation de construire.

Beaucoup d'habitants se réjouissent de voir ce coin qu'on a laissé se dégrader être rénové. Nous pouvons constater que la conservation de ces bâtiments représente une meilleure solution qu'un immeuble de huit étages. L'Union démocratique du centre est donc favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif, car il est souhaitable de préserver l'histoire du quartier des Eaux-Vives et cette architecture si particulière. C'est un patrimoine à sauvegarder.

M. Alfonso Gomez (Ve). M. Haas devient décidément le représentant des promoteurs. A chaque fois qu'il y a un droit de préemption ou une acquisition de sauvegarde, les promoteurs mécontents ont trouvé leur porte-parole dans cette enceinte. A part cela, M. Haas dit qu'une association des Eaux-Vives soutient la démolition. Je suis assez étonné, mais je lui rappelle que l'association Vivre aux Eaux-Vives, elle, est opposée à la démolition et qu'une partie des habitants de la rue y sont opposés aussi, malgré ce qu'il dit.

Je suis content de constater que l'ensemble des groupes souhaitent garder cette empreinte, le charme de ce quartier, notre patrimoine et lutter contre la spéculation immobilière, si chère à M. Haas. C'est de cela qu'il s'agit, au fond. Je réitère le soutien des Verts à cette pétition.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} **Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ensemble à gauche soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Celle-ci a eu un large soutien – 900 signatures sur papier et 2609 signatures par Internet – et il s'agit de préserver des bâtiments datant de 1877 à la rue de l'Avenir. Une fois rénovés, ils pourraient avoir beaucoup de charme. C'est important que le quartier garde des parties assez différentes les unes des autres.

L'association Action Patrimoine Vivant a déposé une demande de classement, du ressort du Canton, bien sûr, dans l'idée de préserver la valeur historique et sociale de ces constructions. Pendant le traitement de cette demande, aucune autorisation pour le projet du promoteur n'est possible. Un classement permettrait de les sauvegarder; nous espérons qu'il puisse être obtenu. Le Conseil administratif pourrait intervenir auprès du Canton pour souligner l'importance de cette décision. Il y aurait aussi la possibilité que la Ville achète ces bâtiments. Toutefois, le droit de préemption n'est pas possible dans cette zone.

Ensemble à gauche trouve important de sauvegarder cette partie plus populaire du quartier des Eaux-Vives et soutiendra donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif, afin qu'il trouve la meilleure manière de protéger ces bâtiments.

M. Thomas Zogg (MCG). Le Mouvement citoyens genevois est partagé sur cette pétition. Nous sommes opposés au projet du propriétaire, qui voulait initialement construire un immeuble de huit étages, ce qui n'est pas souhaitable. Quand le verre est plein, si vous le remplissez davantage, vous le ferez déborder. Ce n'était pas un bon projet et il n'a pas été accepté en l'état.

Il n'en reste pas moins que nous avons affaire à un privé, propriétaire d'un bien. Lorsque j'entends certaines personnes dire que nous pouvons acheter les bâtiments et la parcelle, je me demande où nous trouverons l'argent. Car cela en coûtera beaucoup. Certains parlent de rénovation, mais le montant articulé tourne autour de 15 à 17 millions de francs selon les premières estimations. Encore faudrait-il que tout cela nous appartienne, car on ne va pas débourser pour ce qui n'est pas propriété de la Ville. Le compromis sera difficile à trouver en l'état et il serait cavalier de prendre des mesures. A moins qu'on veuille vraiment racheter ces bâtiments, mais bonne chance pour trouver le budget...

Pour cette raison, nous étions partagés. Soit nous voterons le classement de la pétition, soit nous nous abstiendrons.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je reprends la parole pour répondre à M. Gomez qui affirme que je soutiens les promoteurs et que je suis un ultralibéral. Cela ne me pose aucun problème d'être traité ainsi. J'assume totalement mes

positions. En l'occurrence, je ne soutiens pas la promotion immobilière et un spéculateur. On parle de quelqu'un qui a acheté ces bâtiments pour construire un immeuble. Le projet de huit étages était mauvais, effectivement, mais un projet à cinq étages pourrait tout à fait correspondre à l'architecture de la rue de l'Avenir.

Je tiens aussi à préciser ce que je n'avais peut-être pas dit avant. Sauf erreur, il ne reste plus que deux habitants dans ces bâtiments. Sauver le patrimoine des Eaux-Vives, certes, mais la mise à l'inventaire a déjà été refusée une fois. Il n'y a donc pas de raison d'y revenir. Du point de vue architectural, ces bâtiments n'ont rien à voir avec les constructions du parc des Eaux-Vives ou du parc La Grange. Ce sont des édifices simples. J'invite vraiment la population à passer en voiture, à pied ou à vélo pour les voir. Elle se rendra compte que, comme ce qui se trouvait en face et qui a pu être démoli, ce sont de vraies verrues au centre de cette rue.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 54 oui contre 10 non (2 abstentions).

 Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 2 octobre 2018: «Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du centre commercial Planète Charmilles» (P-392 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2018. La commission l'a traitée lors de ses séances des 5 novembre et 10 décembre 2018, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹Commission, 2482.

Séance du 5 novembre 2018

Audition des pétitionnaires dont M. Karakin Koese, président de l'association des commerçants de Planète Charmilles, de M^{me} Louise Krauchi, habitante, de M. Amid Benjamaa, président de l'association Europe-Charmilles, de M. Michel Pochon, responsable-réseau postal, La Poste, qui précise que La Poste n'a rien à voir avec cette pétition et qu'il est présent ce soir sur l'invitation de M. Koese

- M. Koese signale tout d'abord que beaucoup de clients du centre commercial s'impatientent quant à la venue prochaine de La Poste, annoncée à plusieurs reprises depuis quelques années. Depuis quelque temps, le pôle d'attractivité du quartier s'est déplacé sur le centre du quartier, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite. A ce propos, M. Koese souligne que le déplacement du bureau de poste au centre de Planète Charmilles s'avérera beaucoup plus pratique pour tout le monde. Les 4398 signatures ont été récoltées en dix jours très rapidement. Cela démontre bien qu'il existe un fort soutien populaire.
- M. Benjamaa ajoute que l'association Europe-Charmilles, qu'il préside, soutient depuis le début ce projet de déménagement de La Poste: pour ce qui est de la commodité pour les habitants, c'est bien un déplacement et non une suppression qui lui semble le meilleur. Lors de la fête de La ville est à vous aux Charmilles de septembre dernier beaucoup de gens ont témoigné leur soutien.

M^{me} Krauchi informe que cela fait cinquante-huit ans qu'elle vit dans le même immeuble situé juste en face du centre de Planète Charmilles, elle confirme que pour nombre de personnes âgées du quartier, le déplacement de La Poste dans le centre représenterait un grand avantage. Elle soulève les problèmes de mobilité rencontrés par les personnes âgées.

M. Pochon explique que la volonté de La Poste est de déménager dans le centre commercial à 250 m, afin de rejoindre les préoccupations des habitants, qui considèrent Planète Charmilles comme un lieu central où ils souhaitent faire un maximum d'activités dont les prestations postales. Le bâtiment actuel est une ancienne centrale téléphonique transformée en bureau de poste plus du tout adaptée aux besoins, La Poste désire détruire le bâtiment pour y construire des logements. La Ville de Genève a opposé une fin de non-recevoir à ce projet et une procédure est toujours en cours devant la Commission de la poste (PostCom), autorité fédérale indépendante chargée de surveiller le marché postal suisse. Le premier contact avec la Ville de Genève date d'avril 2016, suivi de trois entretiens jusqu'au 6 septembre 2016 où La Poste a informé formellement le Conseil administratif (M^{me} Esther Alder et M. Rémy Pagani) de son souhait de déplacer cet office de poste. La loi sur la poste (LPO) encadre une procédure stricte en cas de déplacement d'un office qui prévoit soit un consensus avec les autorités exécutives du lieu concerné, soit, en cas d'absence de consensus, la signification écrite de la volonté de déplacement. C'est cette dernière solution qui a été

choisie et la Ville de Genève s'y est opposée, suite à quoi PostCom a été saisie en septembre 2016 et a délivré en 2017 ses recommandations selon lesquelles il fallait que le dialogue avec la Ville de Genève soit repris. Après trois rencontres, La Poste a fait part d'une proposition concernant l'ensemble du réseau postal de la Ville de Genève; proposition qui est restée sans réponse formelle. Puis un courrier a été adressé à La Poste par la Ville de Genève comme quoi elle souhaitait interrompre ses contacts, en raison d'un moratoire décidé par la conseillère fédérale M^{me} Doris Leuthard! La LPO s'appliquant toujours, M. Pochon a repris contact en septembre 2018 mais la Ville de Genève a répondu ne plus souhaiter communiquer avec La Poste. M. Pochon explique qu'ils vont saisir à nouveau PostCom en demandant formellement le déplacement de l'office de poste des Charmilles dans le centre Planète Charmilles (le dossier est en cours d'élaboration). Les autres dossiers concernant le développement du réseau postal en Ville de Genève feront l'objet de dossiers distincts. En outre La Poste a analysé que ce déplacement profiterait tant à la population qu'au centre commercial.

Un commissaire s'étonne de la réponse faite par la Ville de Genève, étant luimême pétitionnaire. Il poursuit en demandant si le bâtiment actuel de La Poste est propriété de la Ville de Genève et le coût estimé du déménagement de l'office au sein de Planète Charmilles.

M. Pochon indique que le bâtiment appartient à La Poste. Concernant les chiffres, il ne peut les transmettre pour des raisons de confidentialité. L'emplacement prévu se situe à l'entrée de l'avenue d'Aïre, dans les locaux anciennement occupés par MyShoes. Cette solution de déplacement est très intéressante pour le réseau régional, car elle évite d'avoir à installer un office provisoire, ce qui est très onéreux, et de plus l'opération ne coûtera rien à la Ville de Genève. A la question du commissaire sur le changement du personnel de La Poste, M. Pochon rappelle que La Poste doit faire face à un recul constant des prestations traditionnelles et que ce sont ces données conjoncturelles qui décident de la création de postes. Néanmoins, il confirme qu'il est prévu d'ouvrir un guichet de plus dans le nouvel office (qui sera en outre adapté aux personnes handicapées). Aucun licenciement n'aura lieu et les employés qui ne devraient pas retrouver leur poste seraient transférés ailleurs dans le réseau de la Ville de Genève. Le commissaire s'étonne de la réponse négative des magistrats, qui sont normalement prompts à prendre la défense de La Poste. Il demande s'il serait possible d'obtenir les réponses des magistrats. M. Pochon se renseignera, une partie des renseignements étant confidentiels il demandera que le Conseil administratif puisse les transmettre au Conseil municipal qui fait partie de la Ville de Genève.

Une commissaire déclare que son parti est pour le transfert de cette poste et de ses prestations vers le centre commercial Planète Charmilles, mais pas que cela se fasse à n'importe quelle condition. Elle demande si le nombre d'employés dans le nouvel office sera le même qu'aujourd'hui.

M. Pochon répète que le nombre total d'employés dépendra de l'utilisation de l'office. De manière générale, les prestations postales sont en baisse (il rappelle que depuis 2007, le nombre de lettres au guichet a baissé de 67%, les paiements de 44% et les colis de 44%). Il prend en exemple l'office installé au centre commercial de Balexert qui a toujours bien fonctionné, mais qui connaît lui aussi une baisse. M. Pochon garantit qu'il n'y aura aucune baisse des horaires et que ceux-ci seront même prolongés avec une ouverture les samedis après-midi. On peut donc s'attendre à une fréquentation en hausse et le personnel n'en sera pas réduit.

La même commissaire demande si cette restructuration ne va pas entraîner une fermeture des autres petits offices de poste aux alentours.

M. Pochon rappelle que La Poste a communiqué sa stratégie en juin 2017, en faisant état de la liste des offices garantis jusqu'en 2020 et ceux non garantis. Pour la Ville de Genève il s'agit de la poste du 11, rue du Stand et de celle du 17, route de Malagnou. Le Léman Express va changer pas mal de choses, c'est pourquoi il y a le projet de regrouper les offices de Malagnou et des Eaux-Vives autour du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives. Un bilan sera fait en 2020 et selon il faudra procéder à des adaptations de situations avec de nouveaux projets qui seront soumis aux autorités concernées.

Un commissaire demande s'il y a eu des échos dans les autres parties du quartier qui sont moins proches du centre commercial.

- M. Koese confirme que certains signataires viennent de ces endroits plus éloignés.
- M. Pochon fait une analogie avec l'office de poste du centre commercial de Balexert qui n'a posé aucun problème. A la question du commissaire sur l'office de poste de la rue du Stand, M. Pochon répond que ce dernier n'est pas garanti jusqu'en 2020 et qu'il n'est pas prévu de le déplacer sur la rive droite.

Un commissaire se réfère à un communiqué du Conseil administratif expliquant son refus de transférer la poste dans un centre commercial, cela n'est pas compatible avec la notion de service public. Le commissaire se souvient qu'un certain nombre d'habitants du quartier étaient contre le déplacement de l'office.

M. Koese répète qu'ils sont parvenus à récolter 4400 signatures. Que les commerçants de Planète Charmilles se sentent abandonnés. En effet on leur refuse une solution de dynamiser la vie du centre commercial en faveur des centres de Balexert, Meyrin ou ailleurs sur le canton. Certains signataires ont reconnu qu'ils se rendaient en voiture jusqu'au centre de Balexert pour faire leurs courses et aller à la poste, ce qui n'est pas écologique et démontre bien que la solution proposée est pour la commodité et la mobilité des habitants dans leur quartier.

Une commissaire demande s'il y a des discussions entre les habitants.

- M. Koese répète que tous les jours les gens lui demandent quand va ouvrir l'office de poste prévu dans le centre.
- M. Benjamaa ajoute que lors de La ville est à vous de septembre dernier, son association a procédé à un sondage auquel les habitants ont répondu pour le déplacement de La Poste au centre Planète Charmilles. Même s'il y a quelques opposants, bien entendu.

M^{me} Krauchi informe qu'en quelques heures elle est parvenue à faire signer plusieurs feuilles de pétition, que les personnes âgées sont globalement pour.

La commissaire demande ce qu'il en est du projet de logement à l'emplacement de l'actuelle poste.

- M. Pochon souligne qu'il s'agit d'un projet compliqué car il n'y a pas beaucoup de place sur le site en question, notamment en raison des servitudes liées à la présence voisine de l'école, que la Ville de Genève prévoit d'agrandir tôt ou tard.
- M. Pochon confirme qu'il est bien prévu de construire des logements à cet endroit.

Un commissaire intervient en soulignant que la magistrate Verte s'est opposée au projet pour les raisons suivantes: le potentiel d'extension du service public dans le secteur aurait réduit, alors que les gabarits de l'ancien bâtiment auraient augmenté, ce qui aurait eu des conséquences sur les loyers du quartier. De plus l'accessibilité aux prestations de l'office postal dans le bas du quartier aurait été moins bonne. Certaines personnes âgées ont fait savoir qu'elles ne se sentaient pas à l'aise à l'idée de se rendre dans ce centre commercial très fréquenté. C'est donc pour toutes ces raisons que la magistrate a refusé.

Le commissaire demande quels seront les gabarits proposés concernant le futur projet de construction voulu par La Poste.

M. Pochon répète que La Poste a demandé des servitudes d'usage vis-à-vis des limites imposées dans le secteur, mais la Ville de Genève a refusé en raison de l'école voisine. Il ajoute que les conditions relatives aux logements sociaux ont été acceptées par La Poste. La solution proposée s'insère dans un lieu fréquenté par tout le monde et dont l'accessibilité est globalement bien meilleure: accès de plain-pied, transports publics, parking, etc. Il y a deux cas de figure. PostCom a six mois pour faire part de ses recommandations; à l'issue de quoi, tout peut aller très rapidement, le projet est d'ores et déjà entièrement ficelé, puisqu'ils ne s'attendaient pas à pareille opposition de la Ville de Genève.

Vote

Sur l'audition de M^{me} Esther Alder et M. Rémy Pagani, dans le cadre de la pétition P-392.

Par 14 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 10 décembre 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Serge Mimouni, directeur adjoint du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

M. Pagani explique que le Conseil administratif a été choqué d'apprendre les choix stratégiques faits par La Poste en mentionnant la suppression de la moitié des bureaux de poste à travers le pays pour 2020-2021. A Genève, il s'agit de la fermeture de la poste de la rue du Stand, de la fermeture de la poste de Malagnou, de la démolition/reconstruction de celle de la rue de la Rôtisserie et du déplacement de la poste des Charmilles, ainsi que des suppressions des cases postales dans certains quartiers. Dans ce cadre, le Conseil administratif a contesté la décision relative à la poste des Charmilles. L'autorité de recours, PostCom, leur a donné raison, notamment parce que La Poste n'a pas mené d'enquête auprès des habitants. Finalement La Poste a renoncé à la fermeture de son bureau de Malagnou; celui de la rue du Stand restera ouvert jusqu'à la rénovation de celui de la Rôtisserie (soit un délai de deux ans).

M. Mimouni explique qu'un sondage d'un budget de 10 000 francs a été fait auprès des habitants entre novembre et décembre 2017. Il a touché 127 personnes et il en ressort que 47% des sondés sont contre le déménagement de la poste au sein du centre commercial; 25% ne se sont pas prononcés; 6% étaient indécis et 22% y étaient favorables. Les personnes contre ont évoqué les besoins des personnes âgées à mobilité réduite, qui disposent avec l'office actuel d'un accès facile, notamment grâce à l'arrêt de bus devant l'office de poste.

Un commissaire s'étonne de la position du magistrat sur ce dossier. Il s'étonne également du prix élevé du sondage mené auprès d'un nombre réduit de personnes. Il demande quel est l'argument du magistrat pour ne pas accepter ce déménagement.

M. Pagani explique qu'il a fallu trouver des personnes neutres et que cela a un coût. Il rappelle qu'il est là pour défendre l'intérêt public qui désire maintenir ses postes dans les quartiers. Il tient à rappeler que tout cela fait partie d'un vaste processus initié par La Poste et qui est destiné à se poursuivre: il répète que l'entreprise a décidé la suppression de la moitié des bureaux de poste dans tout le pays.

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Pétition: pour le déménagement du bureau de poste

des Charmilles à Planète Charmilles

Un commissaire déclare qu'il a de la peine à comprendre la position du magistrat. Ce déménagement permettrait aux personnes âgées de bénéficier de tous les services en un même lieu facile d'accès. Il faut aussi tenir compte que la poste de Balexert attire davantage de clients, ce qui représente une concurrence dont pâtissent les commerçants de Planète Charmilles.

M. Pagani répond que ce n'est pas le cas au regard du résultat du sondage auprès des habitants. Il rappelle également que l'on fait face à un processus de disparition d'un service public qui doit rester universel et de proximité.

Une commissaire souligne le déséquilibre entre un sondage auprès de 127 personnes et une pétition signée par 4200 personnes.

- M. Mimouni explique la différence entre le travail du sondage mené par des sociologues et des anthropologues qui ont réalisé de longs entretiens consistant dans une analyse des besoins.
- M. Pagani rappelle que la Coop a réinstallé un supermarché en face de la poste des Charmilles, en raison de ce besoin de service de proximité.

Un commissaire rappelle que depuis les constructions réalisées dans le quartier de l'Europe, la répartition de la densité de la population a considérablement changé, remontant le centre de gravité du quartier. Il remarque qu'il s'agit d'un sondage à manier avec prudence.

- M. Mimouni explique que ce sondage a été fait avec beaucoup de sérieux et de neutralité et qu'il représente une base fiable et documentée. Quant aux besoins de la population, il cite la notion de proximité. Il donne quelques exemples des questions posées dans le sondage: «Etes-vous pour/indécis/contre le déménagement de l'office de poste des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles?» Un échange auprès des habitants et de leurs préoccupations a été fait, dont entre autres l'accessibilité des personnes âgées ou à mobilité réduite; la dimension du quartier et de proximité; la notion de service public; la garantie des emplois. Les sondeurs n'ont malheureusement pas eu accès au personnel de la poste.
- M. Pagani trouve pour le moins étrange que La Poste empêche la Ville de Genève de réaliser cette enquête dans les locaux de l'office de poste.

Un commissaire conclut que M. Pagani ne tient pas compte de l'avis des pétitionnaires.

M. Pagani répond qu'il en tient compte mais constate que dans tous les quartiers les habitants s'opposent aux fermetures des postes, ce qui porte parfois ses fruits comme à Malagnou.

Un commissaire constate que La Poste se libéralise de plus en plus et qu'il faut lutter contre cette régie qui engrange d'énormes bénéfices. Vivant dans le

quartier, il a pu constater que le centre de gravité s'est déplacé vers Aïre. Ces dernières années une quinzaine de nouveaux bâtiments ont vu le jour de ce côté, entraînant la fermeture des petits commerces de l'autre côté. Il serait donc plus judicieux de permettre à ces gens de faire tous leurs achats au même endroit.

M. Pagani rétorque que dans ce cas, il suffirait que La Poste ouvre un nouvel office au sein de Planète Charmilles. Il rappelle que même si cela couvrirait un périmètre relativement étroit, c'était ce qui se faisait auparavant (avec les nombreux petits offices de poste disséminés un peu partout dans les quartiers).

Vote

Par 13 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (EàG), la pétition P-392 est acceptée.

Annexe: pétition P-392

5917

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Pétition: pour le déménagement du bureau de poste des Charmilles à Planète Charmilles



Association des commerçants Centre Commercial Planète Charmilles Promenade Europe 9 1203 GENEVE M. Karakin Koese, Président Association Tèl.079 408 39 11

Genève, le 25 septembre 2018

Conseil Municipal de la Ville de Genève Monsieur le Président, Eric Bertinat Rue de la Croix Rouge, 4 1204 Genève

<u>Concerne</u>: Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du Centre Commercial Planète Charmilles, pétition.

Monsieur le Président,

Suite à notre courrier du 28 août 2018, copie ci-jointe, veuillez trouver en annexe la pétition signée par 4242 personnes. Ce travail a été fait avec le soutien des habitants du quartier, de l'Association Europe Charmilles et les commerçants de Planète Charmilles.

Avec nos remerciements pour le suivi de ce dossier, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos meilleures salutations.

Karakin Koese,

Président,

Association des commerçants

Planète Charmilles

Annexes: mentionnées

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi)

Pétition: pour le déménagement du bureau de poste des Charmilles à Planète Charmilles

Association des commerçants du Centre Commercial Planète Charmilles Promenade de l'Europe 9 1203 Genève Genève, le 28 août 2018



Conseil Administratif de la Ville de Genève Monsieur le Maire Sami Kanaan Palais Eynard Rue de la Croix Rouge 4 1204 Genève

Concerne : Déplacement du bureau de Poste des Charmilles au sein du Centre commercial « Planète Charmilles »

Monsieur Le Maire,

Il y a quelques années, la direction de la Poste des Charmilles a étudié la possibilité de déménager dans le Centre commercial « Planète Charmilles » qui se trouve à 150 mètres de son emplacement actuel.

En effet, leur bâtiment situé à la Place des Charmilles est vétuste et très mal équipé pour accueillir les personnes âgées ou à mobilité réduite. Seules 5 places de parking sont à disposition des clients et aucune place destinée aux handicapés.

Ces dernières se situent devant l'arrêt du bus 11 et occasionnent chaque jour de nombreux retards car le bus ne peut pas manœuvrer au même temps qu'une voiture qui stationne et vice-versa.

Nous avons eu écho que vos services se sont basés sur une pétition signée par des habitants récemment réalisée mentionnant que ces derniers ne souhaitent pas le déplacement du bureau de « Poste », probablement nombreux ont compris que les services de la Poste allaient fermer définitivement dans ce périmètre. Aussi, votre conseil a décidé d'intervenir en défaveur de ce déplacement et souhaite que la Poste reste dans ses locaux actuels, mais avez-vous pensé aux conséquences?

Probablement, vous savez que le commerce de détail souffre énormément à cause du franc fort depuis 2015, du tourisme d'achat, des achats par internet et que les potentiels clients veulent de plus en plus trouver tous les services au même endroit.

Par exemple, le centre « Balexert » qui offre à ses clients un bureau de Poste (toujours plein) est celui qui « résiste » le mieux à ce phénomène! Alors que Planète Charmilles avec quatre commerces qui ont fait faillite et cessé leurs activités du jour au lendemain n'arrive pas à combler ses pertes ou à relouer ses arcades. De plus, nous vous rappelons que par ces faillites nombreux employés ont perdus leurs emplois et sont toujours au chômage.

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Pétition: pour le déménagement du bureau de poste des Charmilles à Planète Charmilles

Par la présente, les commerçants du centre Planète Charmilles vous demandent de revoir votre position et attendent impatiemment que la « Poste » puisse venir enfin s'y installer tout comme nos clients.

Vous pouvez parfaitement comprendre qu'il n'est pas viable pour « La Poste » à l'ère du numérique d'exploiter deux lieux si proches en parallèle.

De plus, le centre Planète Charmilles offre à ses clients des accès sécurisés pour tout type de mobilités et tous les âges, avec 4 ascenseurs qui viennent d'être rénovés. Un parking également sécurisé avec vidéo surveillance, des places handicapées réservées à chaque entrée du centre. Il est desservit par les lignes de bus 6, le 10, le 11 et le 19.

Enfin, le déplacement de «La Poste » dans notre Centre permettrait au service immobilier de La Poste » de construire également un bâtiment avec des logements ce qui permettrait de loger des personnes cherchant un appartement qui est toujours difficile à trouver dans notre canton.

Dans un premier temps, sur les conseils d'élus, nous avons décidé de vous écrire cette lettre, afin de vous demander d'appuyer notre demande et d'accepter le déménagement de la Poste dans les murs du Centre commercial « Planète Charmilles ». Nous envisageons également de faire une pétition auprès de la population et nos clients, afin de vous prouver le nombre de ceux qui souhaitent un bureau de Poste au sein de notre Centre.

En effet, nous pensons que par ce déplacement notre quartier pourra obtenir un ancien bâtiment rénové, plus performant du point de vue énergétique ainsi que la création de nouveaux logements qui permettront de recevoir de nouvelles familles et enfin donnera un nouveau souffle au quartier du point de vue économique avec la possibilité de création d'emplois car d'autres commerçants seront intéressés à intégrer le Centre si la « Poste » s'y installe.

Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et restons dans l'attente de votre prompte réponse.

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

Karakin Koese Président, Association des commercants Planète Charmilles

PS : copie de la présente est adressée au Conseil Municipal

SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi)

Pétition: pour le déménagement du bureau de poste des Charmilles à Planète Charmilles



REÇU le

2 7 SEP. 2018

Association des Commerçants Promenade de l'Europe 11 – 1203 Genève

PETITION POUR LE DEPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE SITUE A LA PLACE DES CHARMILLES DANS LE CENTRE COMMERCIAL « PLANETE CHARMILLES »

Nous sollicitons l'avis de la population qui fréquente et habite le quartier des Charmilles pour lever l'opposition en cours concernant le déplacement de l'Office Postal situé sur la Place des Charmilles.

L'intégration d'un bureau de Poste au sein du Centre commercial aura les avantages suivants :

- 1) Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.
- 2) Accès direct par les transports publics, bus lignes 10,6,19,21.
- Optimisation des services à la population, tous les services seront réunis sur un même site (exemple : Lignon, Meyrin, Balexert).
- 4) Meilleure sécurité pour la population et commerçants qui vont déposer leurs fonds ou faire leurs paiements à la « Poste ». (Le Centre commercial bénéfice de caméras vidéo et agents de sécurité)
- Par l'intégration du bureau de Poste notre centre de quartier deviendra plus dynamique, donnant ainsi la possibilité d'attirer d'autres enseignes et maintenir les emplois qui ont disparu avec les dernières faillites.

Par la présente, nous demandons au Conseil d'Etat et Commune de Genève d'accepter le déplacement du bureau de « Poste » situé à la Place des Charmilles dans le Centre commercial « Planète Charmilles ».

Nom, Prénom et adresse	Signature:
r e	1
Ľ	

M^{me} **Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse** (S). Nous avons déjà parlé de la poste des Charmilles, mais je vous livre néanmoins mon rapport. Nous avons auditionné les pétitionnaires représentés par les commerçants de Planète Charmilles, une habitante et enfin M. Pochon, responsable régional de la Poste.

Une forte demande – 4398 signatures – émane pour que la poste soit déplacée de 250 m, dans un local de plain-pied et prêt pour le déménagement. C'est ce qui nous a le plus séduits dans l'option prise pour répondre à cette demande: l'accessibilité du nouveau local pour les personnes à mobilité réduite.

Nous sommes opposés à la disparition des petites postes de quartier et nous nous battrons pour leur maintien, mais la solution de relogement semble adéquate, étant donné que la Poste entre en matière dans ce cas et tente de servir au mieux ses clients. M. Pochon nous a promis qu'aucun employé ne perdra son travail dans les changements de lieu. La Poste désire détruire le bâtiment et construire du logement.

Nous avons auditionné MM. Pagani et Mimouni, directeur adjoint du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Un sondage a été effectué auprès des habitants, partagés entre ceux qui désirent garder la poste des Charmilles et ceux qui préfèrent Planète Charmilles. Il y aura toujours les pour et les contre, bien sûr. Il est plus choquant d'apprendre que la Poste supprimera l'office de la rue du Stand et d'autres d'ici à 2020.

Le Parti socialiste est sensible au bien commun et au maintien des postes dans les quartiers. Au vu des problèmes soulevés par les personnes âgées et celles à mobilité réduite, qui se réjouissent de l'accès de plain-pied à Planète Charmilles, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} **Hanumsha Qerkini** (Ve). Au vu de tout ce qui s'est dit lors des précédentes séances et des résultats des votes, les Verts soutiennent la pétition et ne comprennent pas pourquoi il n'y a toujours pas eu de suite favorable à ce jour sur cette question.

M. Pascal Altenbach (UDC). Beaucoup de clients du centre commercial s'impatientent quant à la venue prochaine de La Poste, annoncée à plusieurs reprises depuis quelques années. Depuis quelque temps, le pôle d'attractivité du quartier s'est déplacé sur le centre du quartier, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Le déplacement du bureau de poste au centre Planète Charmilles s'avérera beaucoup plus pratique pour tout le monde. Les 4398 signatures

ont été récoltées en dix jours très rapidement. Cela démontre bien qu'il existe un fort soutien populaire.

L'association Europe-Charmilles soutient depuis le début ce projet de déménagement de La Poste: pour ce qui est de la commodité pour les habitants, c'est bien un déplacement et non une suppression qui lui semble le meilleur. Lors de la fête de quartier La rue est à vous aux Charmilles, de septembre dernier, beaucoup de gens ont témoigné leur soutien.

La volonté de La Poste est de déménager dans le centre commercial à 250 m, afin de rejoindre les préoccupations des habitants, qui considèrent Planète Charmilles comme un lieu central où ils souhaitent faire un maximum d'activités dont les prestations postales. Le bâtiment actuel est une ancienne centrale téléphonique transformée en bureau de poste plus du tout adaptée aux besoins, La Poste désire détruire le bâtiment pour y construire des logements. La Ville de Genève a opposé une fin de non-recevoir à ce projet et une procédure est toujours en cours devant la Commission de la poste (PostCom), autorité fédérale indépendante chargée de surveiller le marché postal suisse.

Le Conseil administratif a été choqué d'apprendre les choix stratégiques faits par La Poste en mentionnant la suppression de la moitié des bureaux de poste à travers le pays pour 2020-2021. A Genève, il s'agit de la fermeture de la poste de la rue du Stand, de la fermeture de la poste de Malagnou, de la démolition-reconstruction de celle de la rue de la Rôtisserie et du déplacement de la poste des Charmilles, ainsi que des suppressions des cases postales dans certains quartiers. Dans ce cadre, le Conseil administratif a contesté la décision relative à la poste des Charmilles. L'autorité de recours, PostCom, lui a donné raison, notamment parce que La Poste n'a pas mené d'enquête auprès des habitants. Finalement La Poste a renoncé à la fermeture de son bureau de Malagnou; celui de la rue du Stand restera ouvert jusqu'à la rénovation de celui de la Rôtisserie (soit un délai de deux ans).

L'Union démocratique du centre est donc favorable au renvoi de la présente pétition au Conseil administratif.

M^{me} Patricia Richard (PLR). La poste des Charmilles est un douloureux et long épisode depuis septembre dernier. Il a commencé par une lettre des commerçants de Planète Charmilles, qui demandaient le déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial. Elle a été suivie d'une pétition munie de près de 4400 signatures réunies en dix jours. Un quartier entier demande donc le déménagement de la poste dans un espace sécurisé, complètement équipé pour les personnes à mobilité réduite, avec des places de parc pour elles et qui contient tous les commerces. C'est un plus pour toute personne qui se rend à la poste.

Les motions M-1402 et M-1413, acceptées sans opposition par ce délibératif, demandaient que le déménagement ait lieu et que le Conseil administratif lève son opposition. Hier, M. Pagani a fait une réponse bout de bois: en bref, il se sert de ce texte pour un bras de fer avec la Poste concernant la fermeture d'un autre bureau. Actuellement, c'est un bras de fer contre des personnes handicapées ou à mobilité réduite, qui souhaitent pouvoir accéder à un centre postal équipé près de chez elles et c'est totalement inacceptable pour moi, pour le Parti libéral-radical et pour les personnes qui ont approuvé ces objets. Le Conseil administratif doit lever son opposition de manière immédiate, écouter ces 5000 personnes, écouter ces 80 conseillers municipaux, respecter les demandes de la population et accepter ce déménagement de la poste de manière immédiate, en tout cas le plus rapidement possible.

Je vous laisse transmettre au Conseil administratif, Monsieur le président, que nous trouvons navrant qu'il ne sache plus ce qu'est le respect. J'espère que ce n'est pas la majorité de l'exécutif qui continue cette opposition. Même si nous trouvons louable de vouloir sauver des emplois dans un autre endroit, on ne doit pas se servir d'une demande majoritaire pour faire plier les autres. Ce n'est pas acceptable pour les personnes de ce quartier, qui n'attendent qu'une seule chose: pouvoir accéder en toute tranquillité, quiétude et sécurité à une poste au plus vite.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. J'arrête là nos travaux. Nous terminerons le traitement de cette pétition tout à l'heure à 20 h 30, avant les urgences.

5924 SÉANCE DU 27 MARS 2019 (après-midi) Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

1		•	1			
9. Propositions des conseillers municipaux.						
Néant.						
10. Interpellation	S.					
Néant.						
11. Questions éc	rites.					
Néant.						

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5822
2. Communications du Conseil administratif	5822
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5822
4. Questions orales	5822
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Pour que le concours d'aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit enfin organisé» (P-341 A1).	5825
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 février 2018: «Des allocations, pas des aumônes!» (P-379 A)	5872
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 octobre 2018: «Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier» (P-393 A)	5897
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 2 octobre 2018: «Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du centre commercial Planète Charmilles» (P-392 A)	5909
9. Propositions des conseillers municipaux	5924
10. Interpellations	5924
11. Questions écrites	5924

La secrétaire administrative du Conseil municipal: Marie-Christine Cabussat